



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

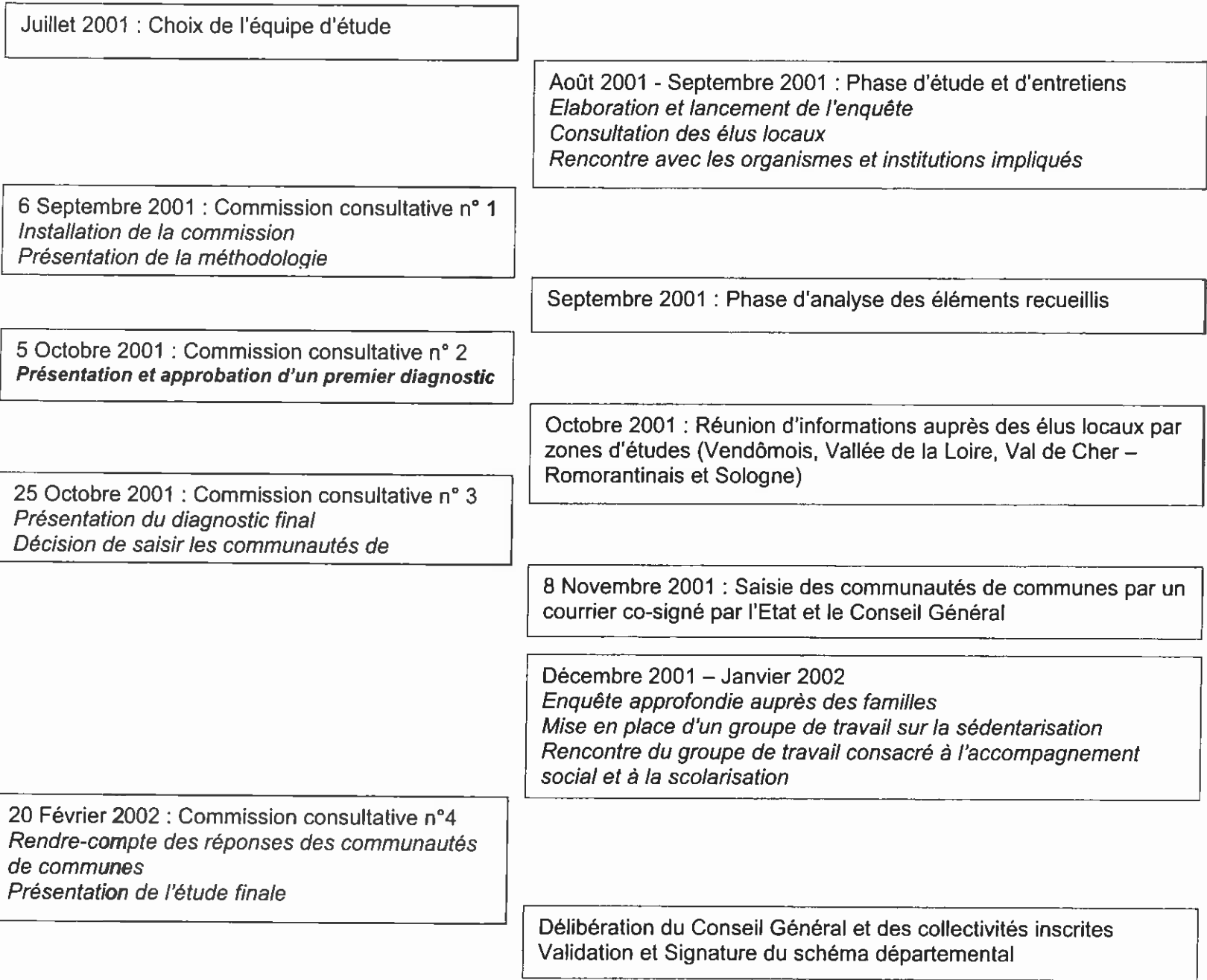
Annexé à l'arrêté préfectoral n° 02-5267 en date du 30 décembre 2002

Équipe projet chargée de l'étude :

**l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher
et Tsigane Habitat**

SOMMAIRE

1. Introduction : note méthodologique	p 5	3.3 Le financement du dispositif territorial	p 39
2. Les principaux éléments du diagnostic.....	p 7	4. Des propositions par territoire.....	p 41
2.1. L'enquête auprès des communes	p 9	4.1 Les propositions en matière d'accueil	p 42
2.2 Les communes fréquentées par les gens du voyage	p 11	- Le dispositif territorial du Vendômois	p 42
2.3. Une fréquentation localisée en quatre territoires	p 13	- Le dispositif territorial du Blaisois	p 44
2.4. Les terrains fréquentés par les gens du voyage	p 15	- Le dispositif territorial du Val de Cher – Romorantinois...	p 46
2.5. Les axes de déplacement et zones de stationnement ..	p 19	- Le dispositif territorial de la Sologne	p 47
- Le Vendômois	p 19	4.2 La problématique des grands passages	p 48
- La Vallée de la Loire.....	p 21	4.3 La problématique habitat adapté aux gens du voyage	
- Le Val de Cher – Romorantinois.....	p 23	en voie de sédentarisation	p 48
- La Sologne	p 25	5. Dispositions d'ordre éducatif, sanitaire et social	p 52
- Une évaluation des besoins en matière		5.1 La scolarisation des enfants du voyage.....	p 53
d'emplacements d'accueil	p 27	5.2 L'accès aux soins et aux droits sociaux	p 56
2.6. Des familles du voyage en situation de fixation.....	p 29		
2.6.1. L'enquête auprès des communes	p 29	Conclusion : tableau récapitulatif des propositions	p 57
2.6.2. L'enquête auprès des familles.....	p 29		
2.7. La localisation des grands passages.....	p 33	Annexes	
Conclusion : une estimation des besoins en matière		Le questionnaire d'enquête auprès des communes	I
d'accueil et d'habitat.....	p 34	Tableaux récapitulatifs des principaux résultats de l'enquête	
3. Les orientations générales	p 35	- Le Vendômois.....	II
3.1. Le dispositif territorial : une réponse diversifiée		- La Vallée de la Loire	III
aux différents besoins	p 36	- Le Val de Cher – Romorantinois	IV
3.2 La gestion et l'organisation du dispositif territorial.....	p 37	- La Sologne	V



- 1 - INTRODUCTION : NOTE METHODOLOGIQUE

Ce document de synthèse présente les principaux résultats du travail d'analyse et de réflexion conduit par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher et l'association Tsigane Habitat sur la problématique de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage. Ce document, annexé au schéma départemental d'accueil, identifie de façon précise les secteurs concernés par le stationnement, dénombre les familles en situation de sédentarisation, donne une première approche de leurs conditions d'habitat et ébauche des orientations plus globales concernant les actions à engager auprès des gens du voyage.

Cette réflexion, engagée dans le cadre de l'application de la loi du 5 juillet 2000, en respecte les fondements et les principes.

Dès la genèse de la mission d'étude, il est apparu essentiel de mettre en place une méthodologie spécifique qui tienne compte de la situation particulière du Loir-et-Cher. Malgré une fréquentation ancienne et traditionnelle, celui-ci ne possède aucune aire d'accueil équipée et répondant aux dispositions de la loi précitée. La méthode de travail se base, dans un premier temps, sur une mise à jour des éléments recueillis au cours des études antérieures et, dans un second temps, sur une démarche de concertation auprès des collectivités locales.

Chronologiquement, la mission s'est articulée autour de quatre axes principaux :

➤ **Une enquête auprès des élus locaux**

Un questionnaire a été adressé à chaque commune du Loir-et-Cher (cf. annexes). Outre les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs à la fréquentation des gens du voyage, à l'équipement actuel des communes en matière d'aire d'accueil, à la présence de familles en voie de sédentarisation ou l'existence de grands rassemblements, certaines questions permettaient aux élus de témoigner de leur expérience et d'exprimer les difficultés auxquelles ils ont pu se trouver confrontés localement.

➤ **Des rencontres avec les différents organismes impliqués**

Les services de l'Etat (Préfecture, DDASS, DDE, DDTEFP, ITEPSA, Gendarmerie, Police Nationale, Inspection Académique...) ont été consultés afin de préciser et compléter les éléments recueillis par l'enquête. Des contacts ont également été pris avec la Caisse d'allocations familiales, les Services du Conseil Général ainsi qu'auprès d'associations en relation avec des populations issues de la communauté des gens du voyage.

➤ **Une enquête de terrain spécifique avec les familles en voie de sédentarisation**

Des personnes référentes de la communauté des gens du voyage ont facilité l'organisation de rencontres sur le terrain avec des familles de passage ou en situation de semi-sédentarisation. Les premiers éléments du diagnostic ont permis de souligner un nombre croissant de familles souhaitant se sédentariser. Un travail de recensement et d'enquête très précis a été mis en place pour obtenir le maximum d'éléments sur les conditions d'habitat des gens du voyage. Un groupe de travail spécifique, piloté par la D.D.E, a été mis en place à cette occasion.

➤ **Une consultation des communautés de communes et des communes concernées**

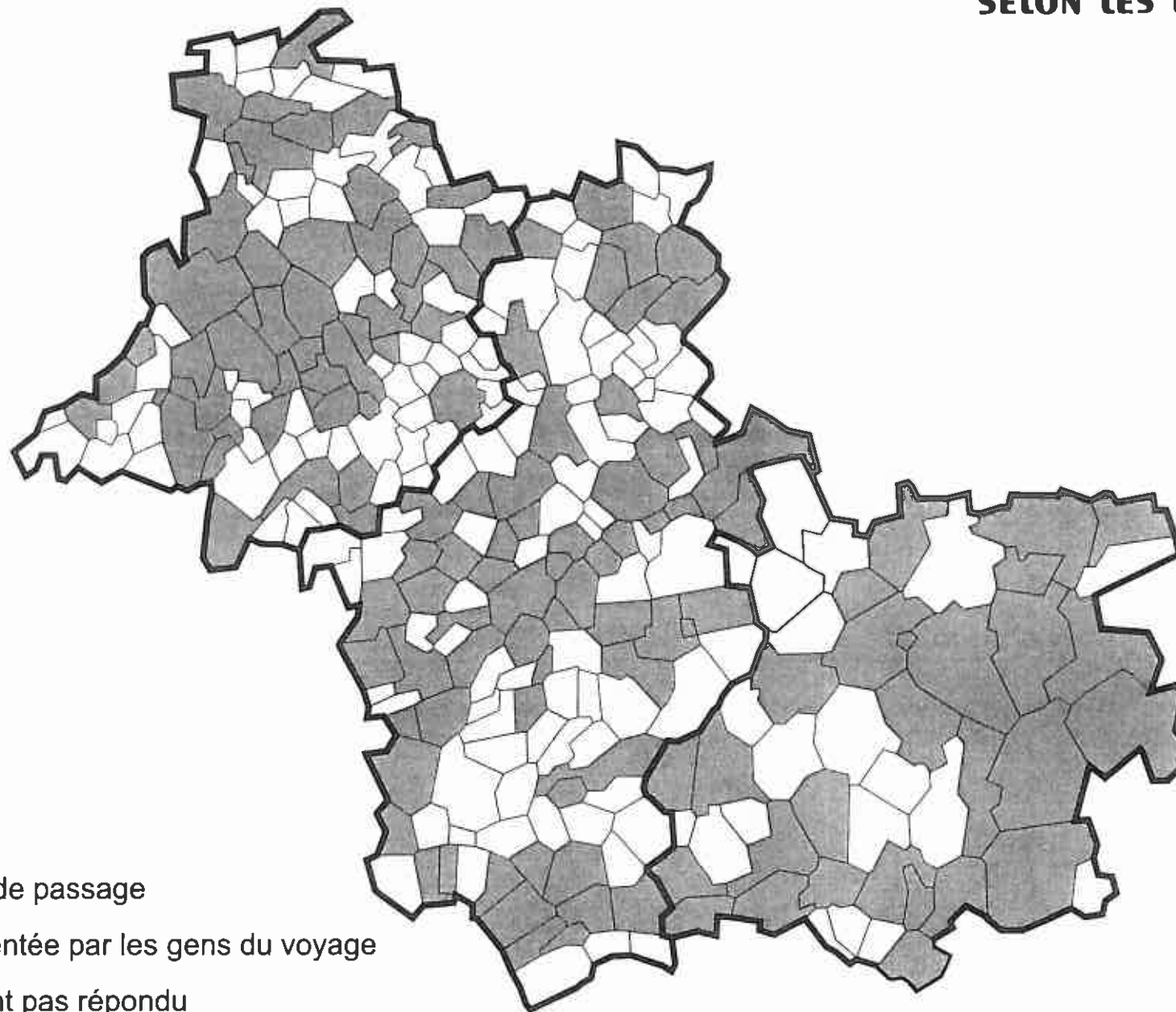
L'échelle intercommunale apparaît particulièrement propice à la création d'aires d'accueil. Un rapport d'étape détaillé présentant l'ensemble des conclusions concernant l'accueil des gens du voyage a été envoyé aux présidents des communautés de communes (ou, par défaut aux communes) afin qu'une discussion sur les propositions à l'échelle locale puisse s'engager.




Pour accompagner la démarche de travail engagée, un groupe de pilotage a été créé. Il est composé de la Préfecture, du Conseil Général, de l'Observatoire et de Tsigane Habitat. L'ensemble de l'étude a été conduit en concertation étroite avec la Commission consultative départementale comme le présente le calendrier ci-contre.

- 2 -

**LES PRINCIPAUX ELEMENTS
DU DIAGNOSTIC**

COMMUNES FRÉQUENTÉES PAR LES GENS DU VOYAGE SELON LES ÉLUS



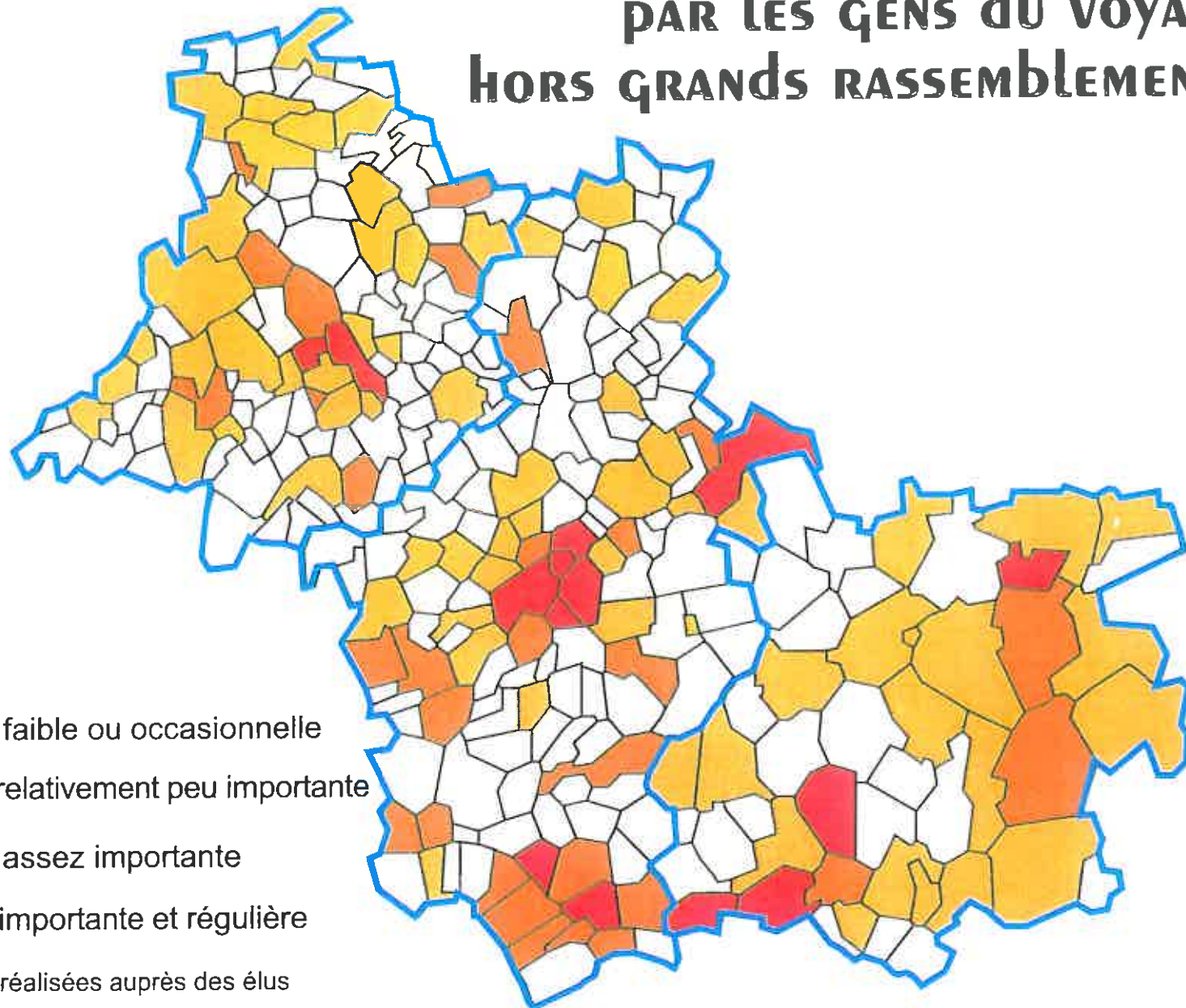
-  Pas d'indication de passage
-  Commune fréquentée par les gens du voyage
-  Commune n'ayant pas répondu





2.1 - L'ENQUETE AUPRES DES COMMUNES

Cette enquête a été réalisée en août / septembre 2001. Le taux de retour important montre l'intérêt porté à l'accueil et l'habitat des gens du voyage par bon nombre d'élus locaux.

	<i>Arrondissement</i>			<i>Loir-et-Cher</i>
	<i>Blois</i>	<i>Romorantin-Lanthenay</i>	<i>Vendôme</i>	
Nombre de communes	136	48	107	291
Nombre de communes ayant répondu à l'enquête	120	42	104	266
Taux de retour (en %)	88,2	87,5	97,2	91,4
Nombre de communes déclarant être fréquentées par les gens du voyage	61	28	49	137

LA FRÉQUENTATION DES COMMUNES PAR LES GENS DU VOYAGE HORS GRANDS RASSEMBLEMENTS



-  Fréquentation faible ou occasionnelle
-  Fréquentation relativement peu importante
-  Fréquentation assez importante
-  Fréquentation importante et régulière

Sur la base des enquêtes réalisées auprès des élus
et des informations recueillies auprès des Services
de l'Etat et autres organismes ou associations.

2.2 - LES COMMUNES FREQUENTEES PAR LES GENS DU VOYAGE

Globalement, une commune sur deux ayant répondu à l'enquête déclare être fréquentée par les gens du voyage.

La géographie de cette fréquentation est naturellement dessinée par les grands axes de communication. Les passages sont importants le long de la Vallée de la Loire et plus encore dans le Val de Cher, mais aussi à un degré moindre le long de la Vallée du Loir et sur l'axe de la RN 20.

D'une manière générale, plus on s'éloigne de ces axes, plus la fréquentation se réduit.

Certains territoires davantage excentrés connaissent cependant une fréquentation d'une moindre intensité : le cœur de la Sologne, la Sologne viticole, le Perche Vendômois et la Vallée de la Braye.

Plusieurs communes concentrent un nombre élevé de passages : celles comprises dans l'agglomération de Blois, les deux autres chefs lieux d'arrondissement, plusieurs communes situées dans le Val de Cher (Thésée, Noyers, Selles-sur-Cher et Gièvres) ainsi que Lamotte-Beuvron.

QUATRE GRANDES ZONES D'ÉTUDE



2.3 – UNE FREQUENTATION LOCALISEE EN QUATRE TERRITOIRES

Les connaissances acquises sur le terrain, complétées par une analyse précise des données de l'enquête, font apparaître une diversité des modes de vie et des habitudes de circulation des différentes familles à l'échelle du département. Pour traduire cette diversité, il a été choisi de découper le Loir-et-Cher en quatre grands secteurs présentant une cohérence territoriale :

Le Vendômois (territoire correspondant à l'arrondissement),

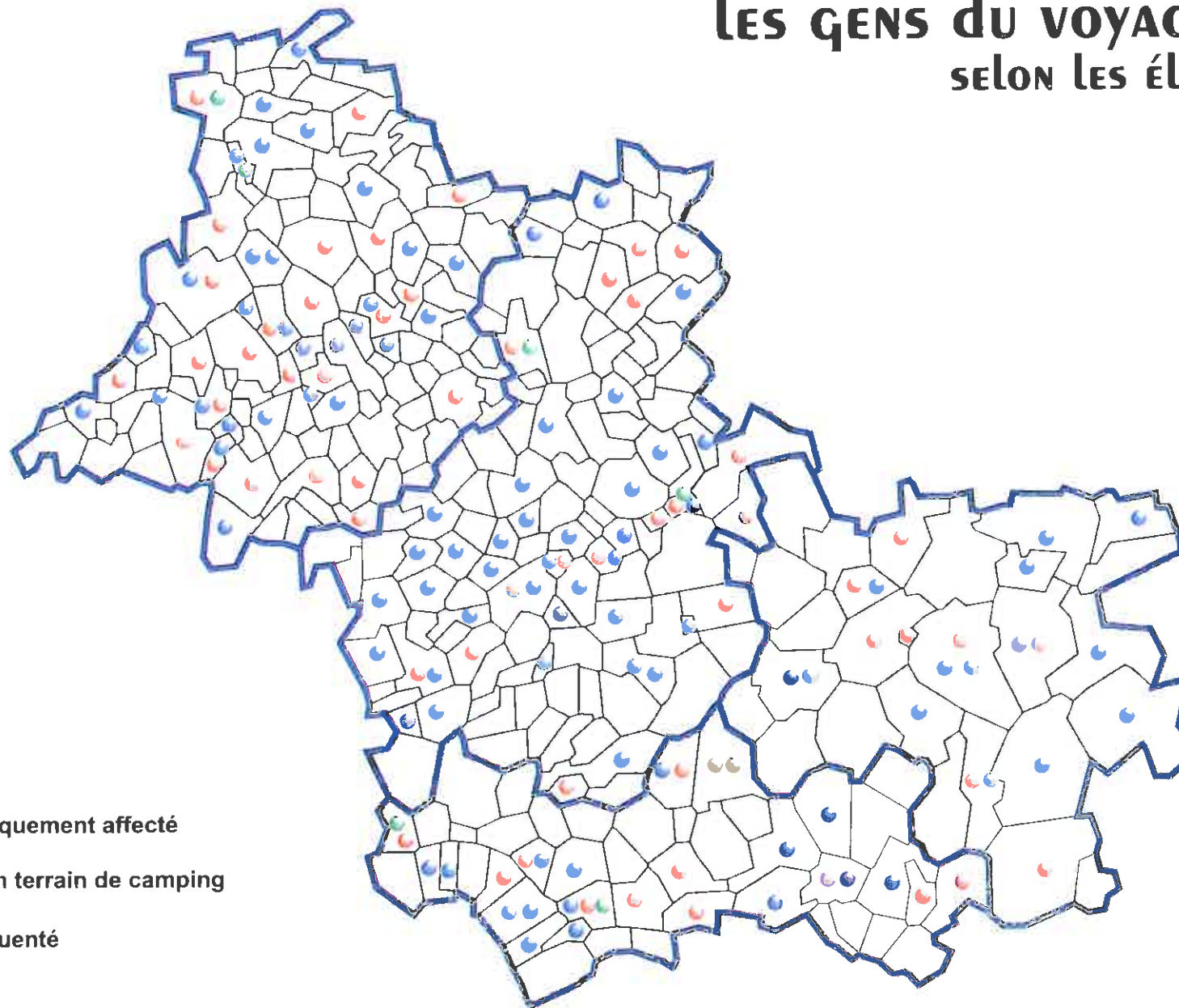
La Vallée de la Loire (l'arrondissement de Blois en dehors du canton de Saint-Aignan et du sud de celui de Montrichard)




La Vallée du Cher, Romorantinais (territoire se superposant sensiblement à celui du pays)

La Sologne (cantons de Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-nord, Salbris)

	<i>Vendômois</i>	<i>Vallée de la Loire</i>	<i>Val de Cher Romorantinais</i>	<i>Sologne</i>	<i>Loir-et-Cher</i>
Communes déclarant être fréquentées	47	50	24	17	138
Fréquentation estimée					
faible ou occasionnelle	9	13	2	2	26
peu importante	27	22	7	12	68
assez importante	9	9	10	2	30
importante et régulière	2	6	5	1	14

PRÉSENCE D'UN ESPACE RÉSERVÉ POUR LES GENS DU VOYAGE SELON LES ÉLUS



-  Terrain spécifiquement affecté
-  Utilisation d'un terrain de camping
-  Autre lieu fréquenté

2.4 - LES TERRAINS FREQUENTES PAR LES GENS DU VOYAGE

Les 2/5 des communes fréquentées par les gens du voyage disposent d'un espace qui leur est spécifiquement destiné. Lorsqu'il existe, ce dernier ne compte le plus souvent que peu d'équipements, voire aucun dans un cas sur quatre.

Aucun terrain du département ne répond aux normes d'équipement prévues par la loi.

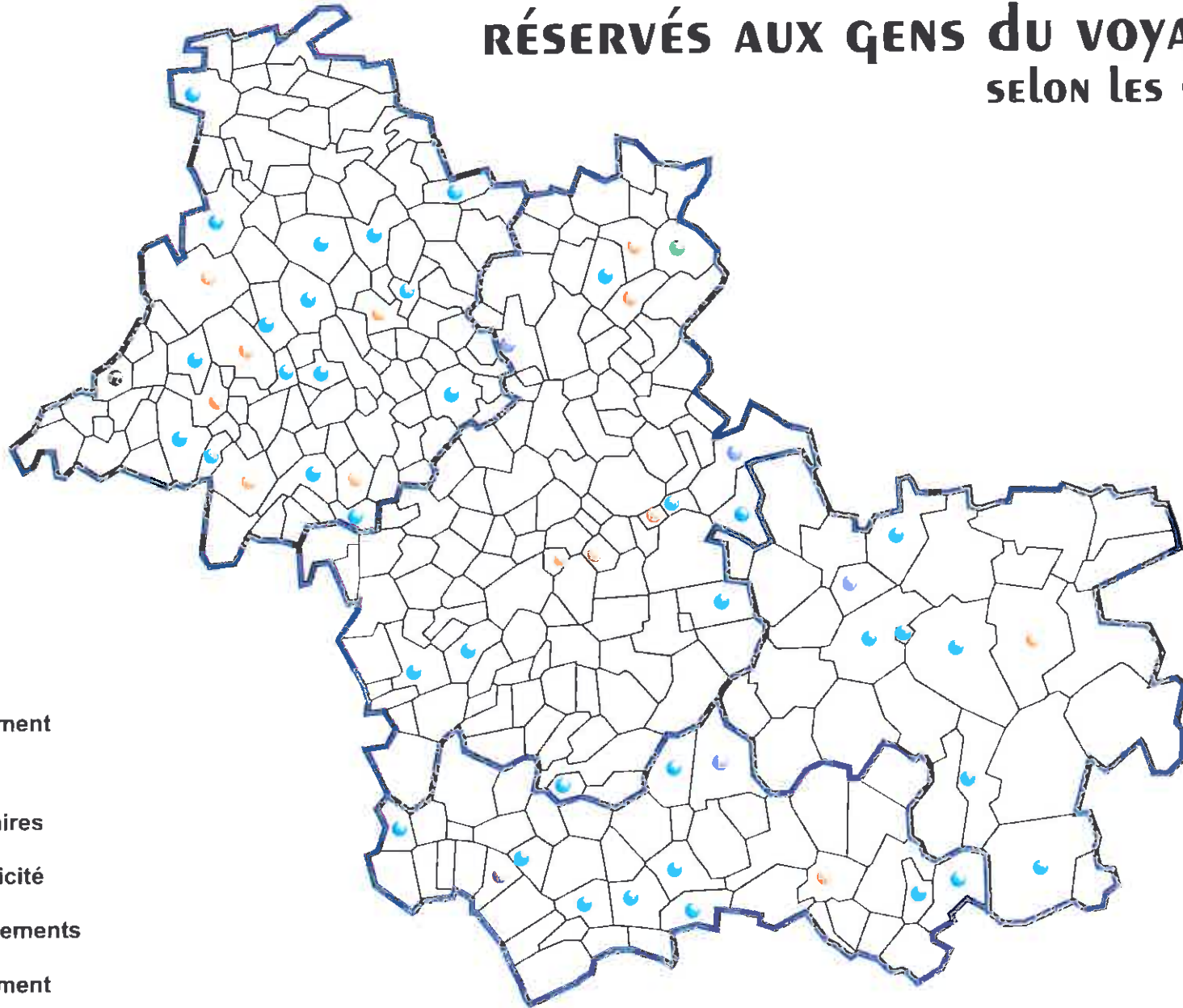
Ces espaces réservés ne sont d'ailleurs pas systématiquement fréquentés car les gens du voyage peuvent leur préférer le camping municipal ou un autre terrain choisi pour sa localisation ou ses caractéristiques.

Dans les communes ne disposant pas d'une aire spécifique, les gens du voyage s'installent le plus souvent sur le terrain du camping municipal, le terrain de sports, les aires de loisirs, ou encore dans des espaces situés aux abords des rivières ou des plans d'eau. Ces lieux peuvent alors recevoir une fréquentation récurrente.

NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES TERRAINS RÉSERVÉS AUX GENS DU VOYAGE SELON LES ÉLUS

Niveau d'équipement

-  eau
-  eau et sanitaires
-  eau et électricité
-  autres équipements
-  sans équipement

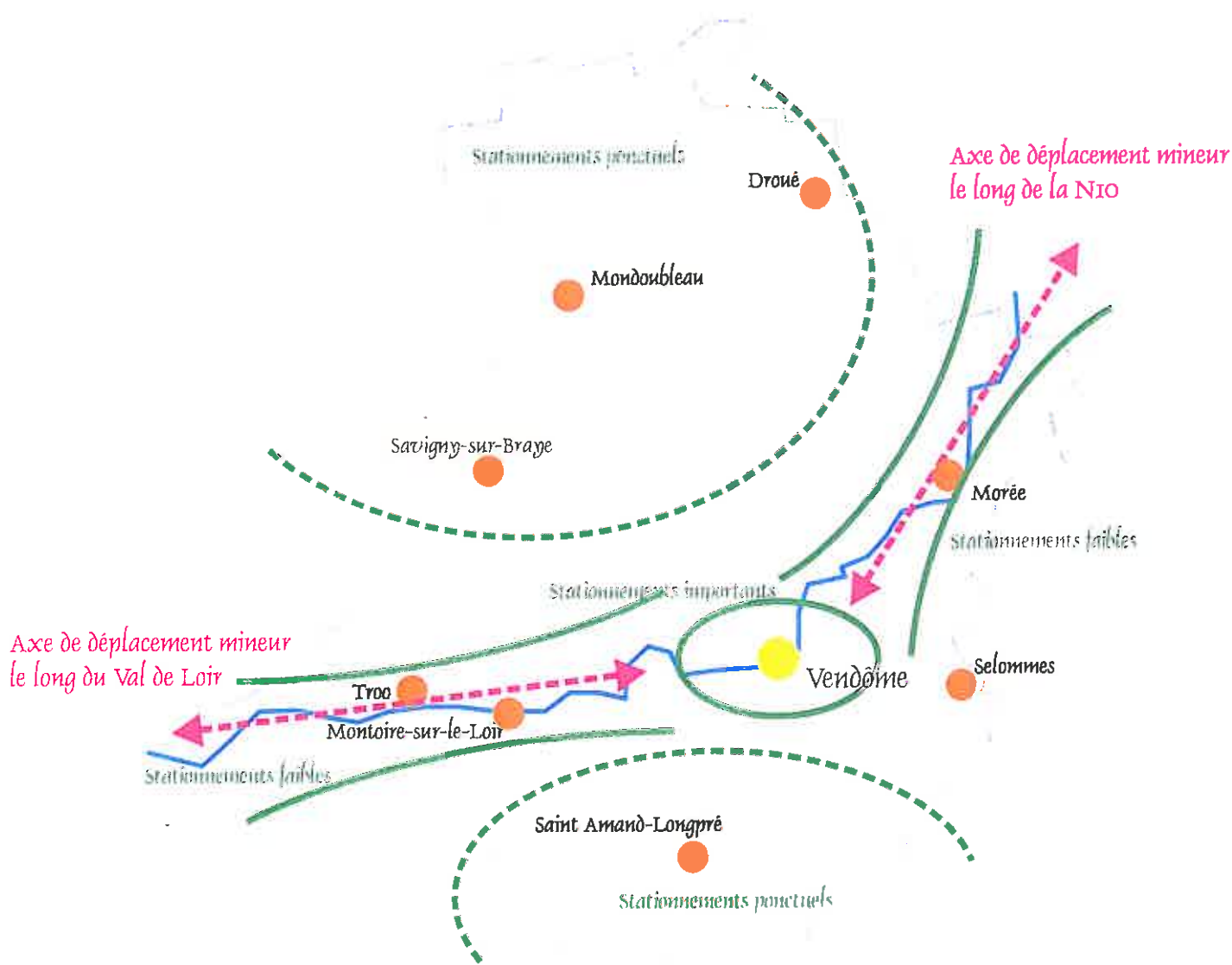


L'équipement des espaces spécifiquement réservés aux gens du voyage et autres lieux fréquentés

	<i>Vendômois</i>	<i>Vallée de la Loire</i>	<i>Val de Cher Romorantinois</i>	<i>Sologne</i>	<i>Loir-et-Cher</i>
Communes disposant d'un espace spécifique	23	16	12	8	59
Non équipé	5	5	3	1	14
Equipé d'un point d'eau seulement	17	8	8	6	39
Equipé point d'eau + sanitaires	0	2	1	1	4
Equipé point d'eau + électricité	0	1	0	0	1
Autres équipements	1	0	0	0	1
Mais dont un autre lieu est également fréquenté	6	6	6	3	21
Communes fréquentées ne disposant pas d'un espace Spécifique	27	34	12	9	82
Lieu fréquenté : terrain nu ou terrain vague	12	14	3	4	33
parking	5	9	1	2	17
en bordure de rivière ou de plan d'eau	1	3	2	3	9
terrain de sports, aire de loisirs	3	5	4	2	14
camping municipal	3	2	1	1	7

Axes de déplacement et zones de stationnement

Schéma Départemental du Loir-et-Cher



Cette carte présente les flux de circulation des gens du voyage sur l'arrondissement de Vendôme.



Echelle



LEGENDE

- Axe de déplacement
- Zone de stationnement
- Zone de stationnements ponctuels



2.5 – LES AXES DE DEPLACEMENT ET ZONES DE STATIONNEMENT

➤ Le Vendômois

Pendant de nombreuses années, la Vallée du Loir, en particulier autour de Montoire-sur-le-Loir, était un secteur fréquenté par un grand nombre de familles de roulotteurs traditionnels. Cette forme de nomadisme existe encore, mais tend de plus en plus à disparaître pour laisser place à un nomadisme motorisé plus « urbain ». Il n'est donc pas surprenant de constater que la fréquentation la plus importante se concentre sur l'agglomération de Vendôme.

L'axe Vendôme-Châteaudun, le long de la N 10, est aussi régulièrement fréquenté. Par contre, dans le Nord de l'arrondissement on ne constate que des stationnements ponctuels, parfois de groupes assez importants en transit. Les cantons de Saint-Amand-Longpré et Selommes ne sont pratiquement jamais fréquentés par les voyageurs.

Les conditions de stationnement diffèrent selon les secteurs étudiés. Une mixité entre les stationnements de courte et de longue durée est observée sur l'agglomération de Vendôme. La durée de séjour est beaucoup plus longue dans les zones rurales.

Pour résumer :

- Un stationnement relativement important autour de Vendôme
- Un stationnement plus modeste dans le secteur de Montoire-sur-le-Loir
- Un stationnement faible le long de l'axe de la RN 10 (secteur de Morée)
- Un stationnement faible et plus diffus dans le nord de l'arrondissement
- Peu de passage dans la partie sud de l'arrondissement (secteurs de Selommes et Saint-Amand-Longpré)

➤ La Vallée de la Loire

L'axe de la Vallée de la Loire est un secteur fortement fréquenté par les gens du voyage depuis de nombreuses générations. Il est donc logique de constater un stationnement important tout au long de l'axe ligérien et, en particulier, sur l'agglomération de Blois, zone de transit entre les deux grandes villes de Tours et Orléans qui génèrent d'importants stationnements. On observe de façon récurrente des stationnements de courte durée sur les communes en périphérie de Blois.

La présence de caravanes est observée régulièrement dans les secteurs amont (proximité de Mer et surtout de Saint-Laurent-Nouan) et aval (Onzain et Chaumont-sur-Loire) de la Vallée de la Loire, toutefois de façon plus marquée en amont.

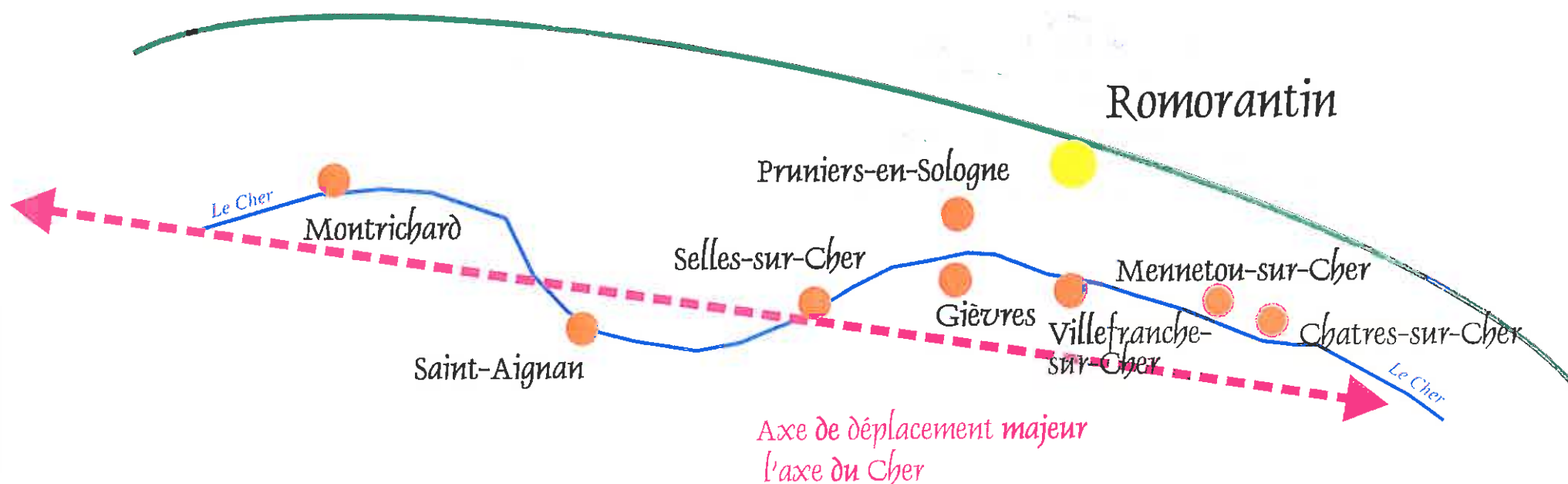
Les autres secteurs de la zone d'étude, Beauce, Sologne Viticole et Sologne, sont peu fréquentés sauf de façon ponctuelle à l'exception de la commune de Contres où des stationnements sont fréquemment constatés.

Pour résumer :

- Un flux de circulation traditionnel le long de la Loire qui se traduit par :
 - des stationnements importants sur le blaisois,
 - des stationnements relativement importants sur les secteurs d'Onzain d'une part, de Mer et Saint-Laurent-Nouan d'autre part.
- Des stationnements réguliers sur la commune de Contres
- Des stationnements ponctuels sur le reste de l'arrondissement.

Axes de déplacement et zones de stationnement

Schéma Départemental du Loir-et-Cher



Cette carte présente les flux de circulation des gens du voyage sur le Val de Cher - Romorantinais

LEGENDE

↔ Axe de déplacement
Zone de stationnement

Zone de stationnements ponctuels



Echelle

0 10 km



➤ Le Val de Cher – Romorantinois

Le Val de Cher est un axe majeur de déplacements pour un grand nombre de familles depuis fort longtemps. Presque toutes les communes du secteur signalent des stationnements, même si par habitude, certaines sont plus concernées que d'autres : Montrichard, Selles-sur-Cher, Gièvres et Villefranche-sur-Cher.

Cette présence ancienne a également généré une fixation importante de population sur certaines communes.

Ce secteur a la particularité d'être fréquenté par des familles locales, connues, qui stationnent pour des durées parfois importantes (plusieurs semaines, voire plusieurs mois) et beaucoup plus rarement par des familles en transit. La création d'équipements d'accueil devra tenir compte de cette particularité.

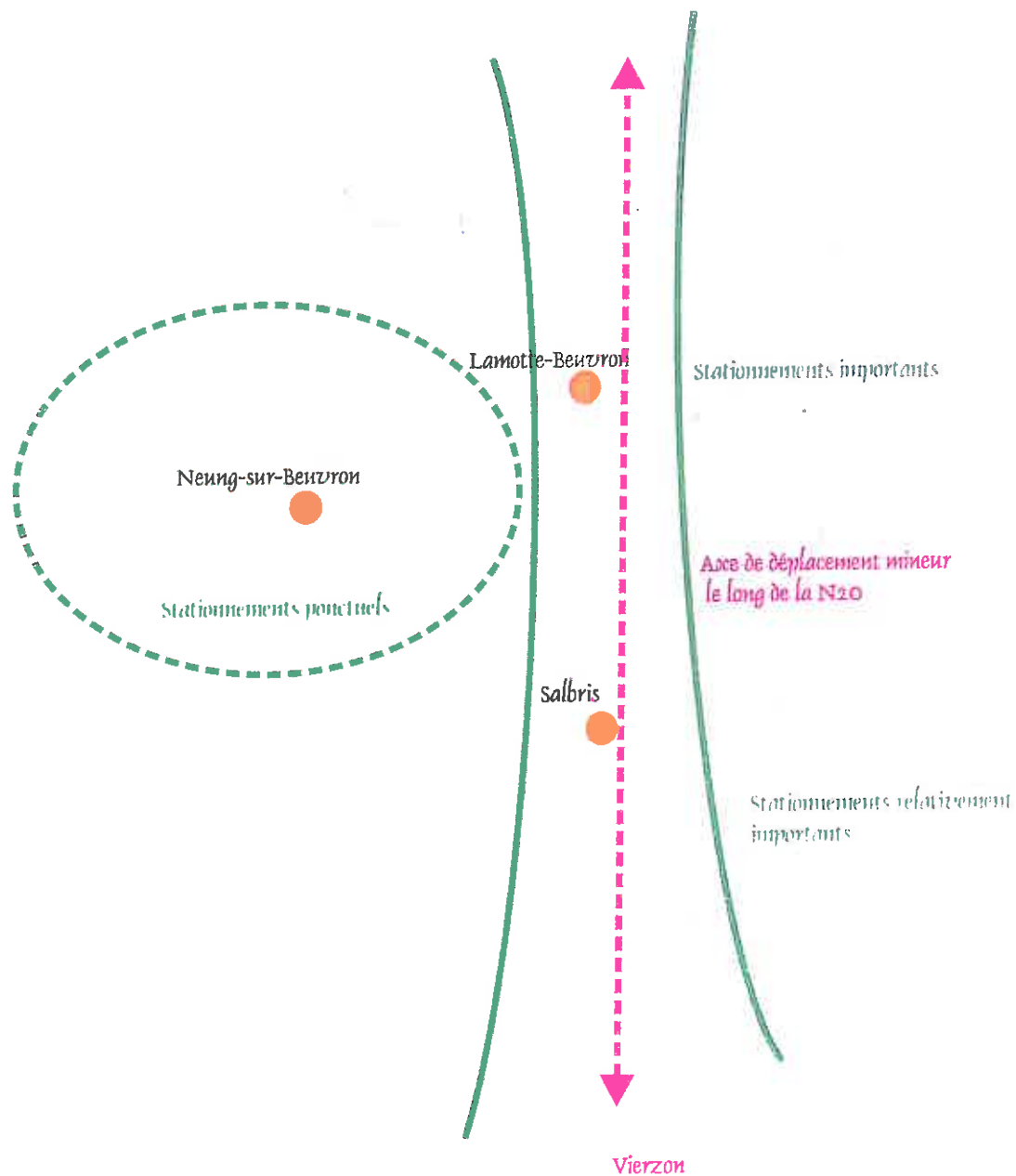
Comme les autres centres urbains du département, Romorantin-Lanthenay note un passage fréquent et assez important de familles pour de courtes durées. On peut compter jusqu'à une quarantaine de caravanes.

Pour résumer :

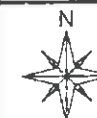
- Un stationnement important tout au long du Val de Cher
- Une présence régulière et importante de familles sur Romorantin-Lanthenay.

Axes de déplacement et zones de stationnement

Schéma Départemental du Loir-et-Cher



Cette carte présente les flux de circulation des gens du voyage sur le secteur de la Grande Sologne



Echelle

0 10 km

LEGENDE

↔ Axe de déplacement

Zone de stationnement

Zone de stationnements ponctuels



➤ La Sologne

L'axe de la N 20 génère des stationnements importants surtout dans le secteur de Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier et, dans une moindre mesure, sur Salbris. La majorité des familles fréquentent ces lieux pour de courtes durées.

Par contre, les gens du voyage s'arrêtent peu au cœur de la Sologne.

L'ensemble du secteur se trouve par ailleurs confronté à des grands rassemblements liés à la chasse.

Pour résumer :

- Un stationnement relativement important le long de la RN 20
- Un stationnement faible et diffus en Sologne

Axes de déplacement et zones de stationnement

Schéma Départemental du Loir-et-Cher

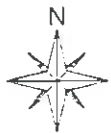
Axe de déplacement mineur le long de la N10

Axe de déplacement mineur du Val de Loir

Axe de déplacement majeur Tours-Blois-Orléans

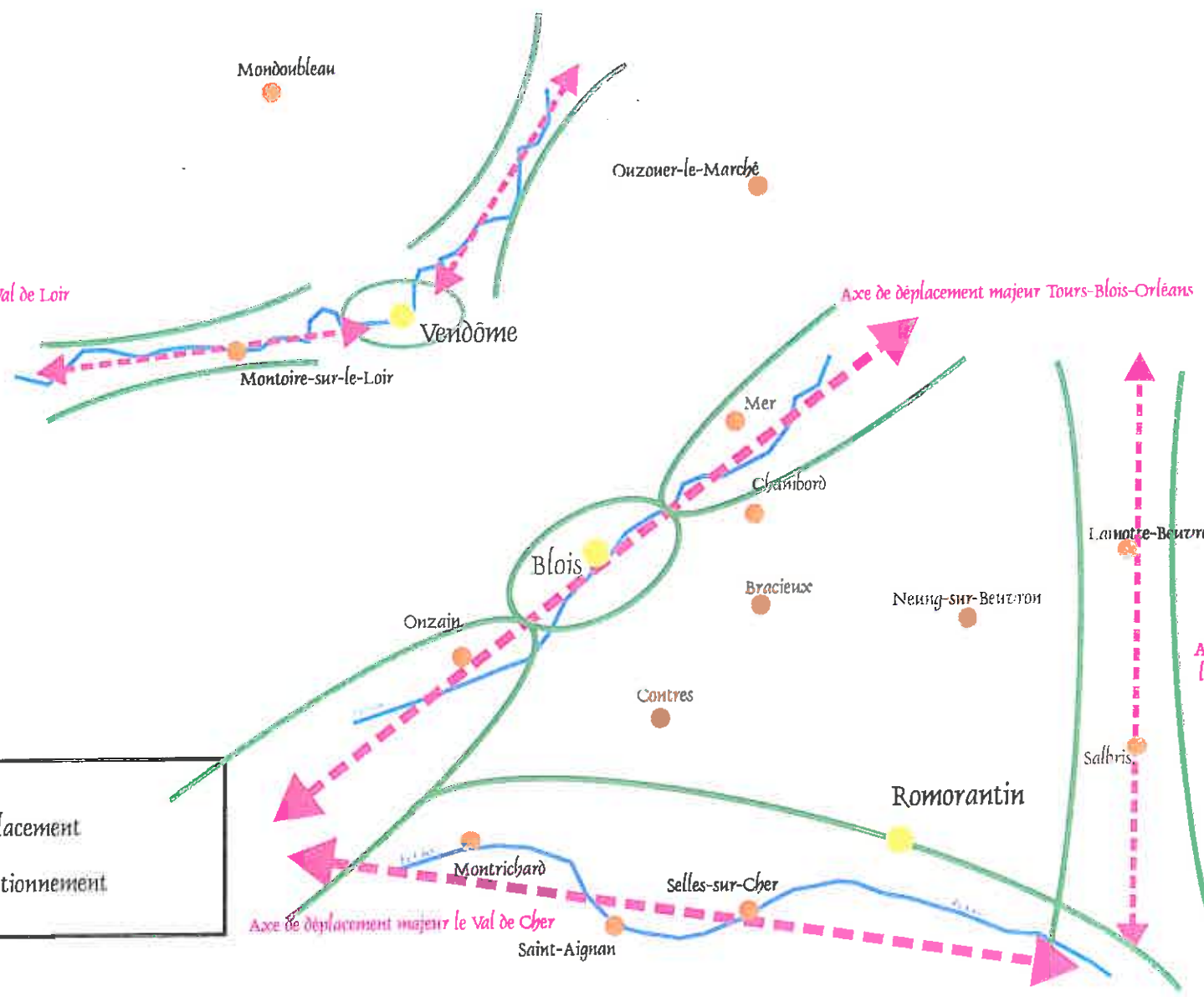
Axe de déplacement mineur le long de la N20

Axe de déplacement majeur le val de Cher



LEGENDE

- Axe de déplacement
- Zone de stationnement



➤ **Une évaluation des besoins en matière d'emplacements d'accueil**

L'analyse des flux de circulation, complétée par des données quantitatives rapportées ou observées, nous permet de mesurer la

fréquentation globale sur les différents territoires du département et d'évaluer ainsi les besoins en matière de passage et d'accueil.

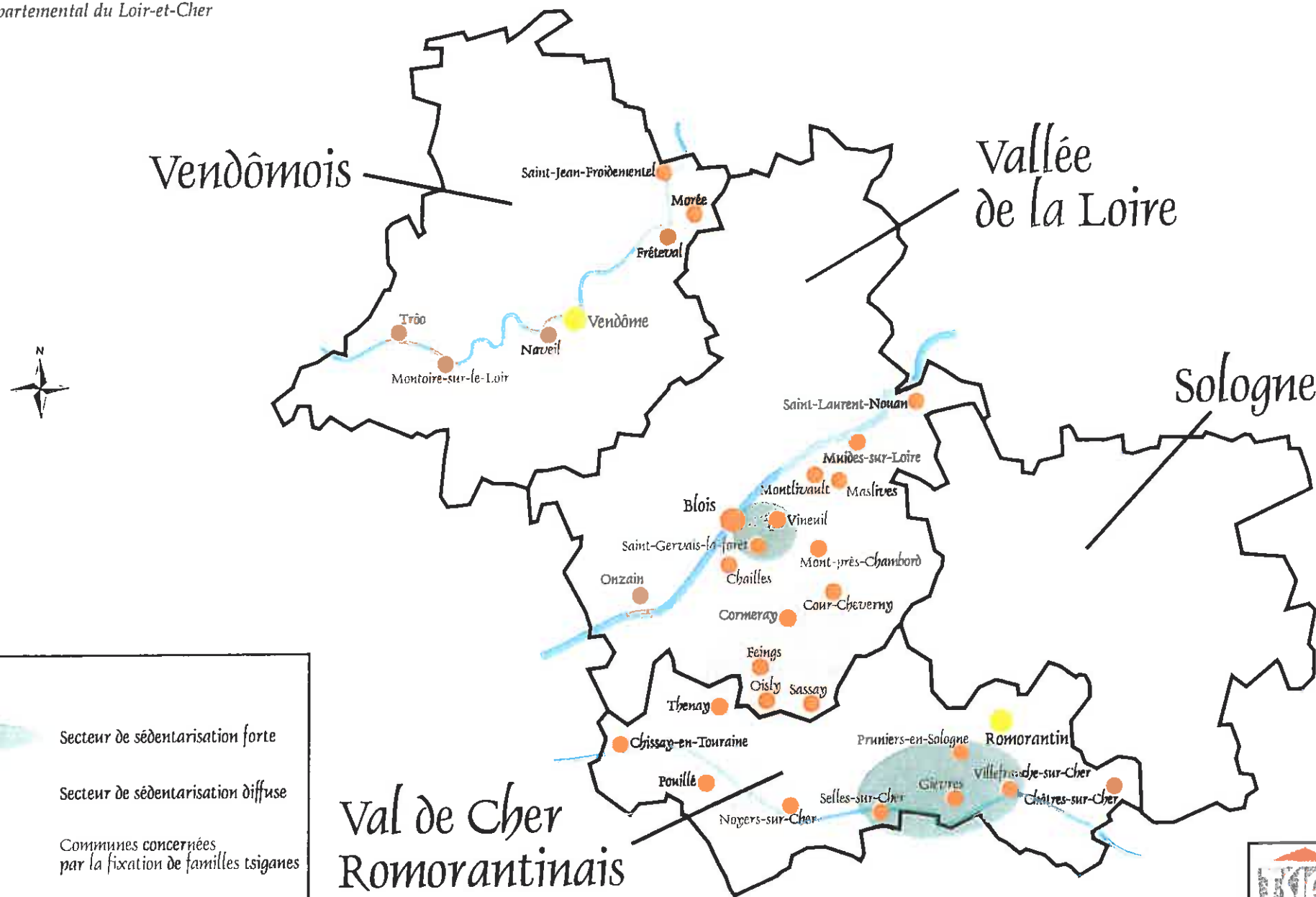
Secteurs géographiques	Evaluation du nombre de personnes de passage <i>(nombre maximum de personnes présentent en même temps sur le secteur)</i>	Besoins estimés en matière d'emplacements-ménage
Vendômois	Entre 200 et 250	50
Vallée de la Loire	Entre 300 et 350	66
Vallée du Cher – Romorantinais	Entre 300 et 350	70
Sologne	100 environ	30
Loir-et-Cher	Entre 900 et 1000	216

On considère qu'un emplacement-ménage équivaut à deux places-caravane. La majorité des ménages (parents et enfants) voyagent avec deux caravanes.

La place-caravane constitue l'unité de référence pour le financement des équipements d'accueil.

Les secteurs de fixation

Schéma Départemental du Loir-et-Cher



2.6 - DES FAMILLES DU VOYAGE EN SITUATION DE FIXATION

Parfois, il arrive que des familles de gens du voyage se fixent dans une commune et y séjournent de manière prolongée, pendant tout ou partie de l'année. Le Loir-et-Cher, en comparaison de ses voisins, semble être particulièrement touché par ce phénomène.

2.6.1 L'enquête auprès des communes

Le nombre des familles sédentarisées (qui peuvent comprendre plusieurs ménages) comptabilisées dans le département oscillerait entre 160 et 200.

Celles-ci se répartissent principalement en 6 secteurs géographiques différents, pour la plupart localisés dans la moitié sud du département. Les deux plus importants sont situés dans le Val du Cher pour le premier (au moins 70 familles), avec en particulier une très forte concentration autour de Gièvres, et au sein de l'agglomération blésoise pour le second, dans le secteur de la Boire et à Vineuil (une quarantaine de familles). Par ailleurs, trois poches comportant chacune une quinzaine de familles sont identifiées le long de la Vallée de la Loire en amont de Blois, au cœur de la Sologne viticole à proximité de Contres, ainsi que dans le Haut-Vendômois autour de Morée. Enfin, une demi-douzaine de familles sont fixées dans la région de Montoire-sur-le-Loir.

Devant l'importance du nombre de familles en situation de fixation, il a été décidé de réaliser une enquête directement sur les secteurs identifiés afin d'obtenir un plus grand nombre d'éléments de connaissance. Ce travail a été réalisé par Tsigane Habitat en décembre 2001 et janvier 2002.

2.6.2 L'enquête auprès des familles

Méthodologie

Les résultats ont été obtenus au cours d'entretiens auprès des familles sur les terrains de fixation. On remarque un décalage entre les résultats de l'enquête auprès des élus et le travail de terrain. Le cas de la commune de Gièvres n'a pas été traité dans la mesure où la présence d'un grand nombre de familles de forains sur la commune, habitant dans des maisons individuelles, est une spécificité et ne demande pas la mise en place d'une intervention particulière. De même, certains terrains identifiés étaient inoccupés pendant la durée de l'enquête. Hormis ces quelques restrictions, les éléments présentés ci-dessous apparaissent très exhaustifs.

	<i>Vendômois</i>	<i>Vallée de la Loire</i>	<i>Val de Cher Romorantinois</i>	<i>Sologne</i>	<i>Loir-et-Cher</i>
Nombre de communes où résident des familles semi-sédentarisées	6	14	9	0	29
Dont une seule famille	4	7	6		17
de 2 à 4 familles	1	5			6
de 5 à 9 familles	1		1		2
plus de 10 familles		2	2		4

a) Typologie des ménages en situation de fixation.

L'étude des résultats nous permet de mettre en évidence deux tendances importantes concernant la semi-sédentarisation :

➤ **Des situations démographiques contrastées en fonction des secteurs d'étude.**

Le tableau démographique ci-après montre le nombre plus élevé d'enfants par ménage pour les vallées du Loir et du Cher (plus de 3 enfants par ménage contre 1,7 pour la Vallée de la Loire). Les familles dont le mode de vie apparaît plus

Secteur géographique	Nb personnes	Nb ménages	Nb adultes	Nb enfants
Vallée de la Loire	248	65 4 / ménage	138	110
Vallée du Cher	136	25 5,4 / ménage	51	85
Vallée du Loir	90	18 5 / ménage	33	57
TOTAL	474	108	222	252

➤ **Une forte proportion de propriétaires.**

La donnée la plus frappante concerne la nature privée de la plupart des terrains. Les gens du voyage sont majoritairement propriétaires de leurs parcelles et dans certains cas depuis plusieurs décennies.

traditionnel, ont plus d'enfants que celles installées non loin des agglomérations.

On remarque que pour chaque secteur, plusieurs caravanes cohabitent sur un même terrain ; elles accueillent bien souvent les membres d'une même famille, en général les enfants mariés.

Il faut noter que la sédentarisation est également très dépendante et variable en fonction des situations socio-économiques des ménages.

On peut comprendre, compte tenu de cet élément, que des familles sont véritablement ancrées dans des territoires et qu'il leur est difficile de penser à quitter leurs propriétés

Secteur géographique	Nb de terrains	Propriété privée	Nb de caravanes
Vallée de la Loire	36	33	94
Vallée du Cher	11	8	34
Vallée du Loir	11	10	25
TOTAL	58	51	153

b) Typologie des terrains.

Deux tableaux nous donnent des indications intéressantes sur les conditions d'habitat des gens du voyage sédentarisés.

➤ **La nature inconstructible de la majorité des terrains**

Ce constat est explicite puisque la quasi-totalité des terrains se situe en zone non constructible.

L'acquisition de ces derniers s'est réalisée la plupart du temps au gré des opportunités foncières, souvent au-dessus des

cours fonciers, sans que les contractants n'évaluent réellement les problèmes liés aux contraintes de l'urbanisme.

L'implantation ancienne des familles dont certaines sont bien connues localement, la proximité du tissu urbain ont contribué à gommer en partie les contraintes des règlements d'urbanisme en vigueur.

Dans les secteurs plus ruraux de la vallée du Cher et du Loir, on note l'importance des terrains inscrits en zone naturelle.

Secteur géographique	Nb de terrains	Propriété privée	Non constructible	Inondable	Zone naturelle
Vallée de la Loire	36	33	32	13	18
Vallée du Cher	11	8	9	3	7
Vallée du Loir	11	10	11	1	10
TOTAL	58	51	52	17	35

➤ **Un faible niveau d'équipement**

La Vallée de la Loire se distingue des autres sur différents points. Les terrains enquêtés situés en majeure partie dans le secteur de « la Boire », à cheval sur les 3 communes de Blois - Saint-Gervais-la-Forêt - Vineuil, présentent des caractéristiques évidentes.

Leur taux d'équipement est comparativement « élevé » puisque plus de la moitié sont raccordés à l'eau et à l'électricité.

Ces raccordements sont malgré tout précaires puisqu'un grand nombre de branchements électriques ont un caractère provisoire.

Conclusion

La majorité des familles en situation de semi-sédentarisation vivent, soit pendant l'hiver, soit toute l'année, sur des terrains privés inconstructibles, achetés au gré des opportunités foncières, dans des conditions d'hygiène et de confort très délicates.

Il est donc nécessaire de réfléchir à des pistes d'intervention sur la problématique de la sédentarisation pour limiter les nombreuses situations d'exclusion par l'habitat.

Le groupe de travail créé sur le thème de la sédentarisation exposera dans un document annexe les expériences élaborées sur ce thème dans d'autres départements ainsi que des recommandations et propositions pour intervenir sur cette problématique.

Secteur géographique	Eau	Electricité	Assainissement
Vallée de la Loire	21	22	7
Vallée du Cher	5	1	1
Vallée du Loir	3	2	0
TOTAL	29	25	8

LOCALISATION DES GRANDS PASSAGES

SUR LA BASE DES ENQUÊTES RÉALISÉES AUPRÈS DES ÉLUS
ET DES INFORMATIONS RECUEILLIES
AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT
ET AUTRES ORGANISMES OU ASSOCIATIONS



2.7 - LA LOCALISATION DES GRANDS PASSAGES

En plus des déplacements de type classique, le département accueille aussi des groupes importants, concentrant en général de 50 à 200 caravanes, voire davantage, sur une période en principe de courte durée (jusqu'à deux semaines).

La circulaire du 5 juillet 2001 distingue la notion de grands rassemblements concernant plusieurs milliers de caravanes et la notion de grands passages concernant les rassemblements de 50 à 200 caravanes.

Les regroupements observés dans le département sont motivés le plus souvent par des événements d'ordre religieux, familial ou économique (à l'occasion d'une foire par exemple), mais aussi dans le cas plus spécifique de la Sologne par la chasse.

En conséquence, les lieux choisis par les gens du voyage peuvent être différents de ceux fréquentés habituellement ; ils peuvent également différer d'une année à l'autre.

Les grands passages recensés le long du Val de Cher sont particulièrement nombreux et fréquents. Ils le sont également mais dans une moindre mesure dans les trois villes, dans la Vallée de la Loire ainsi qu'en Sologne sur l'axe de la RN 20.

	<i>Vendômois</i>	<i>Vallée de la Loire</i>	<i>Val de Cher Romorantinois</i>	<i>Sologne</i>	<i>Loir-et-Cher</i>
Communes ayant récemment connu des grands passages	5	12	12	6	35
Pour un motif religieux	4	6	10	3	23
et/ou familial	2	2	3	3	10
lié à la chasse		5		5	10

CONCLUSION : UNE ESTIMATION DES BESOINS EN MATIERE D'ACCUEIL ET D'HABITAT

Le Loir-et-Cher présente un certain nombre de caractéristiques concernant la présence des gens du voyage.

- Les flux de circulation s'observent surtout le long des trois vallées. Les trois principales agglomérations concentrent une part importante des stationnements constatés. Plus généralement les centres urbains et commerciaux de moindre ampleur constituent des lieux attractifs pour les gens du voyage. Le nomadisme « traditionnel », rural et local, ne s'observe plus que sporadiquement dans les vallées du Loir et du Cher.

Les besoins en matière d'accueil sont estimés, pour l'ensemble du département, à environ 200 emplacements-ménage.

- La fixation de familles tsiganes est quantitativement importante à l'échelle du département mais apparaît très localisée sur un nombre restreint de communes.

On peut évaluer le nombre de personnes en situation de semi-sédentarisation à 800, soit environ 160 familles.

- Les grands passages à vocation culturelle ou religieuse sont organisés à proximité des agglomérations et dans le Val de Cher. Parallèlement, l'ouverture de la chasse génère des regroupements de grande ampleur en Sologne.

- 3 -

LES ORIENTATIONS GENERALES

3.1 - LE DISPOSITIF TERRITORIAL : UNE REPONSE DIVERSIFIEE AUX DIFFERENTS BESOINS

Afin de proposer un accueil et un habitat correspondant le mieux possible aux demandes des tsiganes et voyageurs, il apparaît nécessaire de pouvoir disposer d'une offre diversifiée et organisée au sein d'un territoire clairement identifié. On observe, au regard du diagnostic précédent, que les gens du voyage, d'une manière générale, ont des conditions d'habitat et de vie très différentes en fonction des groupes rencontrés. La solution d'engager la création d'un équipement unique, souvent un grand terrain de stationnement pour accueillir toutes les familles, conduit le plus souvent à un échec.

La réflexion doit plutôt s'orienter vers une approche territoriale de l'accueil des gens du voyage en créant des équipements diversifiés correspondant à des usages bien précis. L'objectif est de créer un véritable « **dispositif territorial** » adapté aux besoins du territoire et comprenant, suivant les cas, un ou plusieurs des équipements suivants :

- ✓ **Terrain d'accueil et de passage** d'une capacité d'une quinzaine d'emplacement-ménage (1 emplacement-ménage correspond à 2 places-caravane). Ce type de terrain est destiné à accueillir les familles de passage pour une courte ou une moyenne durée sur un territoire donné. Celui-ci est considéré comme le **terrain structurant** du dispositif. Le futur gestionnaire devra intervenir prioritairement sur ce site et il est fortement recommandé de créer directement sur l'aire un local destiné aux régisseurs.

La création d'un terrain d'accueil et de passage n'est nécessaire qu'à proximité des zones urbaines et dans les secteurs où la fréquentation est importante. L'équipement créé devra être bien aménagé, comme le prévoit notamment le décret du 29 juin 2001 relatif aux normes applicables aux aires d'accueil destinées aux gens du voyage. Pour limiter les

dégradations et réduire les coûts de gestion, on privilégie aujourd'hui la conception d'aires d'accueil organisées autour d'équipements individualisés par emplacement, notamment en ce qui concerne les blocs sanitaires et les branchements eau et électricité.

- ✓ **Aire d'accueil familial.** Cet équipement est une aire d'accueil à part entière, mais destinée à recevoir des groupes familiaux d'une dizaine de caravanes qui voyagent ensemble et qui ne stationnent pas sur les terrains d'accueil et de passage conçus pour des ménages plus petits. Ces terrains devraient connaître des stationnements de moyenne et longue durée, surtout en hiver.

Cet équipement « satellite » vient en complément de l'aire d'accueil et de passage. La gestion de ces équipements ne demandera pas une présence importante du gestionnaire, mais une rotation quotidienne sur le site assure néanmoins sa pérennité. L'aménagement sera plus sommaire que pour l'aire structurante, avec la possibilité de maintenir des surfaces herbeuses. Néanmoins, le maître d'ouvrage devra appliquer les normes techniques introduites par décret s'il veut bénéficier de l'aide de l'Etat pour l'investissement.

- ✓ **Aire de petit passage.** Il n'est pas nécessaire d'aménager de nouvelles aires de petit passage. Néanmoins, pour les communes qui ont déjà un emplacement réservé et qui connaissent des stationnements ponctuels de faible importance (souvent des communes en milieu rural), il est possible de réaménager de façon très sommaire ces espaces (point d'eau, aménagement d'une entrée adéquate...).
- ✓ **Habitat adapté** pour les familles en situation de sédentarisation ou celles qui désirent se fixer sur un territoire précis. La création d'un habitat spécifique permet de limiter la sédentarisation directement sur les aires de stationnement, source de difficultés en matière de gestion. L'habitat adapté peut se concevoir sous plusieurs formes, amélioration de

l'habitat existant, relogement, accession à la propriété ou création d'un « lotissement spécifique » et demande un important travail de réflexion préalable.

- ✓ **Terrain pour les grands passages** dans les secteurs du département concernés par le stationnement de grands groupes de caravanes. Le principe n'est pas d'aménager un terrain spécifique mais plutôt de déterminer par avance un lieu de taille suffisante (50 à 60 caravanes par ha) de manière à avoir une possibilité de négociation sur la localisation du rassemblement avec les organisateurs. Un dispositif de médiation piloté en partenariat entre les services de l'Etat, du Département et les communes permettrait d'organiser en amont les modalités de l'accueil (localisation, durée, ramassage des ordures ménagères...).

3.2 - LA GESTION ET L'ORGANISATION DU DISPOSITIF TERRITORIAL

La mise en place d'une gestion unifiée du dispositif territorial d'accueil des gens du voyage est l'élément central de l'intervention. Il apparaît souhaitable et pertinent de l'envisager à l'échelle d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), lorsque cela est possible. En effet, une gestion intercommunale ou intercommunautaire assurerait une certaine cohérence dans les prestations proposées, pour les futurs usagers des équipements. De surcroît, les stationnements liés à la disponibilité des terrains et aux habitudes de ces familles peuvent évoluer au fil des ans. Une réponse solidaire aux besoins éviterait que certaines municipalités, confrontées régulièrement ou occasionnellement à la fréquentation de leur territoire, assument seules sur le plan technique et financier l'aménagement et la gestion d'équipements d'accueil.

La pérennité des propositions d'aménagement n'est possible que si une gestion efficace est mise en place dès l'ouverture des aires. La réflexion sur la gestion doit s'engager en parallèle

avec la conception et l'aménagement des terrains. Par exemple, certains types d'aires d'accueil nécessitent une présence permanente de régisseurs, d'où une interaction certaine entre conception et gestion. Le maître d'ouvrage peut gérer les équipements qu'il met en place mais il apparaît souhaitable qu'il délègue par convention cette compétence à l'échelon communautaire.

Le cadre du dispositif territorial autorise en outre, dans le cas où un problème de stationnement spontané se pose, l'intervention du gestionnaire sur l'ensemble des communes du ou des EPCI maître(s) d'ouvrage. La participation de toutes les communes est donc un gage de réussite.

Le maître d'ouvrage peut soit assurer directement les tâches dévolues à la gestion, soit déléguer celles-ci à un prestataire extérieur. L'Etat, par l'intermédiaire de l'arrêté du 29 juin 2001, accorde une aide forfaitaire pour les organismes gérant les aires d'accueil des gens du voyage d'un montant de 128,06 € (soit 840 F) par mois et par place-caravane.

Globalement, la gestion du dispositif territorial doit s'articuler autour de trois grands principes :

- La présence d'une équipe professionnelle intervenant en rotation sur l'ensemble des terrains du dispositif.

La présence de personnel qualifié dont le rôle est d'assurer le bon fonctionnement des aires est indispensable à la pérennité des équipements proposés. Le régisseur assure des missions assez semblables à celles d'un concierge dans les immeubles. Il va faire appliquer « sur le terrain » les règles définies dans le règlement intérieur, c'est à dire les conditions d'entrées et de sorties, les règles d'usage et de vie sur l'équipement d'accueil. Il s'assure du paiement de la redevance journalière correspondant à la mise à disposition de l'emplacement et le paiement des fluides consommés.

Il joue également le rôle de médiateur social, d'interlocuteur privilégié des familles et, plus globalement, d'intermédiaire entre les usagers et le gestionnaire.

- L'élaboration d'un règlement intérieur.

Le règlement définit les conditions d'usage des équipements proposés. En particulier, il détermine les règles de vie en collectivité sur l'aire (ce qui est interdit, ce qui est autorisé), les conditions d'entrées et de sorties (paiement d'une caution...), les coûts des prestations proposées et des règles, claires et sans ambiguïtés, en cas de conflits sur et en dehors des terrains d'accueil.

Il est indispensable de définir des règles précises facilement applicables par le gestionnaire et laissant peu de place à la négociation. La cohérence de l'ensemble du règlement à l'échelle du dispositif territorial rendra son application beaucoup plus aisée (en appliquant des échelles de prix cohérentes, par exemple).

- L'existence de moyens d'action sociale et de scolarisation.

Les organismes sociaux et l'Education Nationale doivent participer activement à la réflexion préalable à la conception d'une aire d'accueil et, par la suite, à sa gestion. La mise en place d'actions socio-éducatives, soit directement sur les sites, soit sous la forme d'un accompagnement dans les dispositifs de droit commun participe pleinement à l'intégration des gens du voyage dans la société civile.

3.3 – Le Financement du dispositif territorial

	Description	Caractéristiques	Financement possible
Dispositif territorial	* Proposer une offre diversifiée en matière d'équipements d'accueil correspondant aux besoins des gens du voyage.		
	* Gestion unifiée de l'ensemble des équipements du dispositif		Etat : 128,06 € / place-caravane / mois Le département peut décider de participer à hauteur de 25 % au maximum du montant global des frais de gestion.
	* Mise à disposition de personnel spécifique et formé (régisseurs), chargé d'assurer la gestion quotidienne des équipements proposés, de récolter les redevances et le paiement des différentes prestations		
	* Dispositif, par nature, intercommunal ou intercommunautaire		
Terrain d'accueil et de passage	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain permettant l'accueil des gens du voyage sur de courtes durées - Terrain structurant du dispositif territorial (lieu où est aménagé le local destiné aux régisseurs du dispositif) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon niveau d'équipement (sanitaires individualisés, emplacements délimités, local pour le(s) régisseur(s)...) <ul style="list-style-type: none"> - Terrain comportant un minimum de 12 emplacements-famille (24 places-caravane) - Normes techniques instituées par décret : 2 W.C et 1 douche pour 5 places-caravane. 	Etat : 70 % du montant global de l'investissement avec un plafond de 15 245 € H.T/ place-caravane. La région, le département et les caisses d'allocations familiales peuvent décider d'accorder des subventions complémentaires.
Aire d'accueil Familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain permettant l'accueil d'une famille comportant 6 à 8 caravanes désirant stationner sur une durée longue (plusieurs mois) - Terrain satellite du dispositif territorial - Présence tournante des régisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement plus sommaire, aménagement de sanitaires collectifs, emplacements mixtes en herbe et en "dur" - Terrain correspondant à 6 emplacements-famille - Normes techniques instituées par décret : 2 W.C et 1 douche pour 5 places-caravane. 	Etat : 70 % du montant global de l'investissement avec un plafond de 15 245 € H.T/ place-caravane. La région, le département et les caisses d'allocations familiales peuvent décider d'accorder des subventions complémentaires.
Aire de petit passage	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'espaces réservés en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement très sommaire 	Etat : Plafond de 3 049 € par place-caravane
Habitat adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement destiné aux familles en situation de semi-sédentari-sation 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement sous la forme d'un habitat privatif en accession ou en location 	Multiples financements possibles.
Aire pour les grands passages	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain destiné à accueillir les grands groupes (plus de 50 caravanes) pour des durées de stationnement court 	<ul style="list-style-type: none"> - Réservation transitoire ou définitive d'un terrain de grande taille (1ha pour 50 caravanes) - Aménagements sommaires 	Etat : 70 % du montant global de l'opération plafonnée à 114 336 €.

- Compléments :**
1. L'article 7 de la loi du 5 juillet 2000 prévoit que la population prise en compte pour la DGF est majorée d'un habitant par place-caravane (2 habitants par place-caravane lorsque la commune a été éligible à la D.S.U, l'année précédente).
 2. Le décret N°99-1060 mentionne les aires d'accueil pour les gens du voyage parmi les équipements dont la réalisation peut être aidée directement par des fonds publics jusqu'à hauteur de 100%.

- 4 -

DES PRECONISATIONS PAR TERRITOIRE

4.1 – LES PRECONISATIONS EN MATIERE D'ACCUEIL

Nos préconisations en matière de création d'aires d'accueil sont présentées à l'échelle des quatre dispositifs territoriaux : le Vendômois, le Blaisois, le Val de Cher – Romorantinais et la Sologne. Elles intègrent l'organisation territoriale et la typologie des équipements proposées dans le chapitre précédent. Au sein de chaque dispositif sont définis des secteurs géographiques de réflexion sur lesquels il est possible d'évaluer avec précision un nombre d'emplacements à créer.

Une structure intercommunale nous apparaît dans tous les cas préférable pour conduire la maîtrise d'ouvrage. C'est pour cette raison qu'un grand nombre de communautés de communes sont inscrites dans les tableaux suivants. Nous avons malgré tout maintenu un certain nombre de communes dans les cas suivants :

- Il n'existe pas d'EPCI (par exemple dans les secteurs de la Sologne ou de Romorantin-Lanthenay).

- Les EPCI n'ont pas pris à ce jour la compétence en matière de création d'aire d'accueil (mais sont susceptibles par délibération de la prendre), ou ne se sont prononcées sur les propositions présentées dans le rapport d'étape, soumis à consultation à partir de novembre 2001. Dans ce cas, les communes présentées sont les plus fréquentées du secteur mais aussi celles où l'accès aux écoles, au service public et aux commerces sera le plus aisé pour les usagers des terrains.
- De façon très ponctuelle sont inscrites des communes qui appartiennent à un EPCI mais dont la fréquentation est telle qu'il serait fortement souhaitable que l'équipement se fasse sur son territoire. Celles-ci conservent néanmoins la possibilité de déléguer à l'EPCI la maîtrise d'ouvrage de son terrain comme l'indique la circulaire du 5 juillet 2001.

Les préconisations ci-après sont issues des réflexions du groupe de pilotage et ont été soumises à avis de la Commission Consultative.

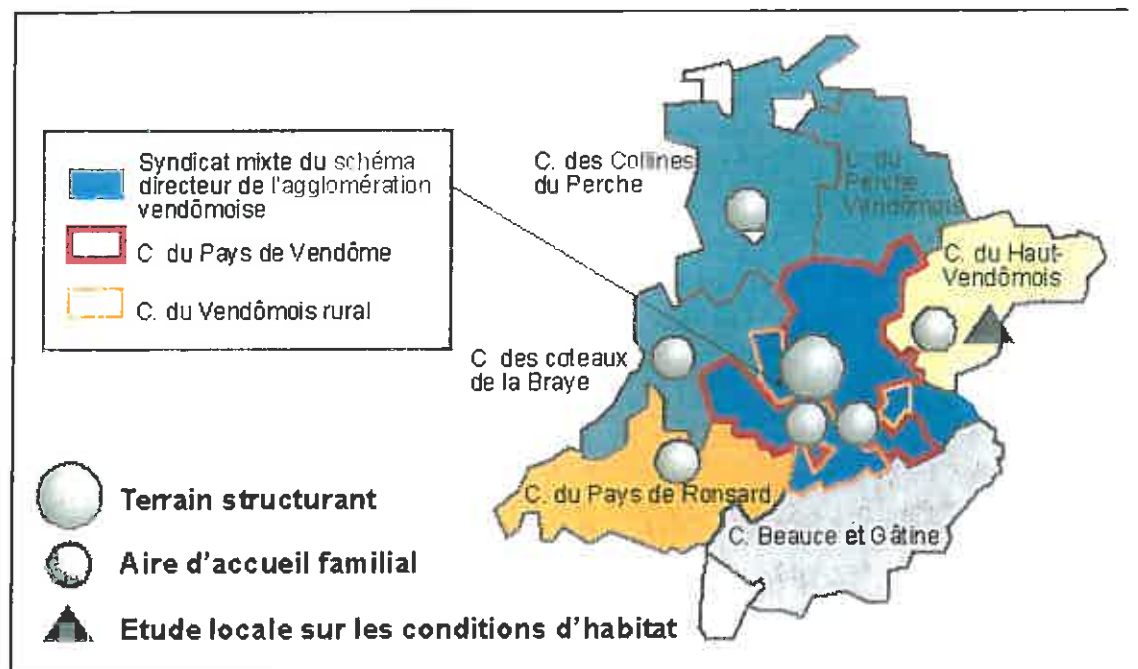
4.1.1 – LE DISPOSITIF TERRITORIAL DU VENDOMOIS

BESOIN ESTIME EN MATIERE DE STATIONNEMENT

- ◆ 1 terrain structurant
- ◆ 6 aires d'accueil familial satellites
- ◆ 50 emplacements-ménage sur l'ensemble du dispositif

PRECONISATIONS

- ◆ Gestion intercommunautaire souhaitable
- ◆ Mise en œuvre d'une étude locale sur les conditions d'habitat en Haut Vendômois
- ◆ Maintien de terrains de petits passages en particulier sur la Communauté du Perche Vendômois



Localisation Géographique	Nature des terrains	Nombre d'emplacements	Maîtres d'ouvrage possibles
Agglomération de Vendôme (périmètre du Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération vendômoise)	1 terrain structurant	12 emplacements-ménage	Communauté de communes du Pays de Vendôme
	2 aires d'accueil familial satellites	6 emplacements-ménage	
		6 emplacements-ménage	Communauté de communes du Vendômois rural Naveil
Secteur de Montoire	1 aire d'accueil familial satellite	8 emplacements-ménage	Communauté de communes du Pays de Ronsard Montoire-sur-le-Loir
Secteur de Morée	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	Communauté de communes du Haut Vendômois Morée / Fréteval
Nord de l'arrondissement	2 aires d'accueil familial satellites	6 emplacements-ménage	Communauté de communes des Collines du Perche Mondoubleau <i>Saint-Georges</i>
		6 emplacements-ménage	Communauté de communes des Coteaux de la Braye Savigny-sur-Braye

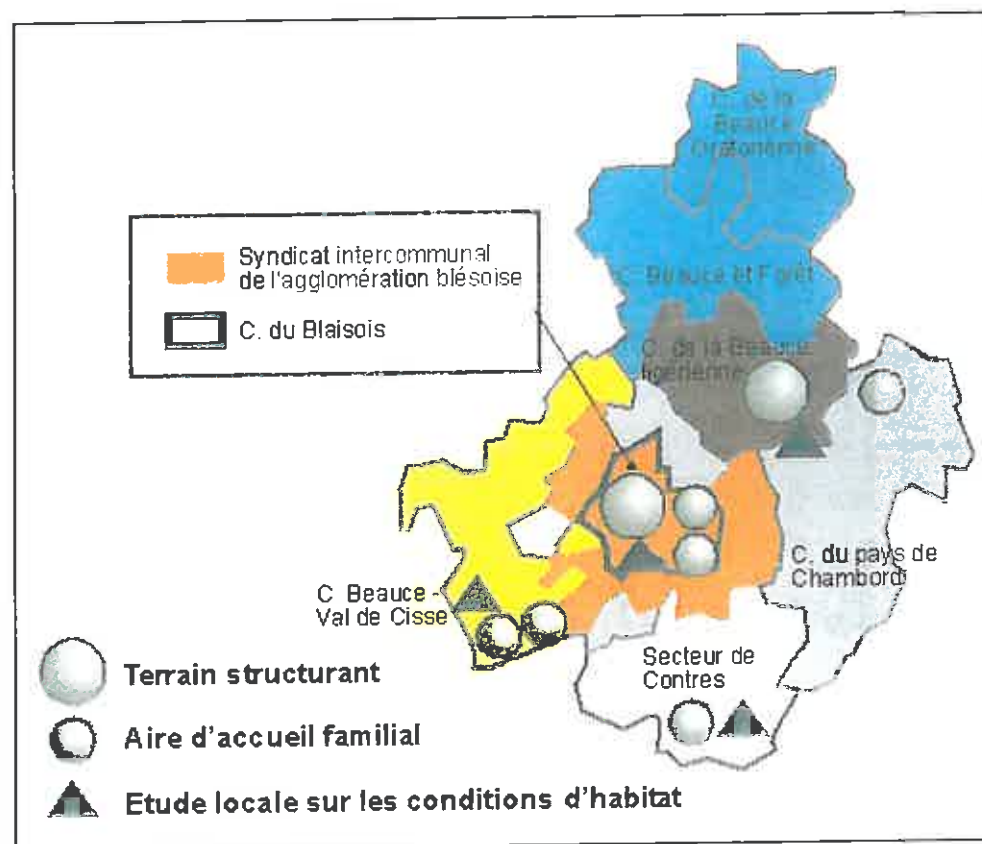
4.1.2 – LE DISPOSITIF TERRITORIAL DU BLAISOIS

BESOIN ESTIME EN MATIERE DE STATIONNEMENT

- ◆ 2 terrains structurants
- ◆ 6 aires d'accueil familial satellites
- ◆ 66 emplacements-ménage sur l'ensemble du dispositif

PRECONISATIONS

- ◆ Gestion intercommunautaire souhaitable
- ◆ Mise en œuvre d'études locales sur les conditions d'habitat dans 4 secteurs :
 - Sud de Blois (secteur de la Boire, Saint-Gervais, Vineuil)
 - Maslives, Montlivault, Muides-sur-Loire
 - Secteur d'Onzain
 - Communes en périphérie de Contres
- ◆ Maintien de terrains de petits passages notamment dans les communautés de communes Beauce et Forêt et Beauce Oratorienne



Localisation Géographique	Nature des terrains	Nombre d'emplacements	Maîtres d'ouvrage possibles
Agglomération de Blois (périmètre du Syndicat Intercommunal de l'agglomération blésoise)	1 terrain structurant	18 emplacements-ménage	Communauté de communes du Blaisois
	2 aires d'accueil familial satellites	12 emplacements-ménage	Blois Vineuil
Secteur de Mer / Saint-Laurent	1 terrain structurant	12 emplacements-ménage	Communauté de communes de la Beauce ligérienne
	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	Mer Saint-Laurent - Nouan
Secteur d'Onzain	2 aires d'accueil familial satellites	12 emplacements-ménage	Communauté de communes Beauce – Val de Cisse Onzain
Secteur de Contres	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	Contres

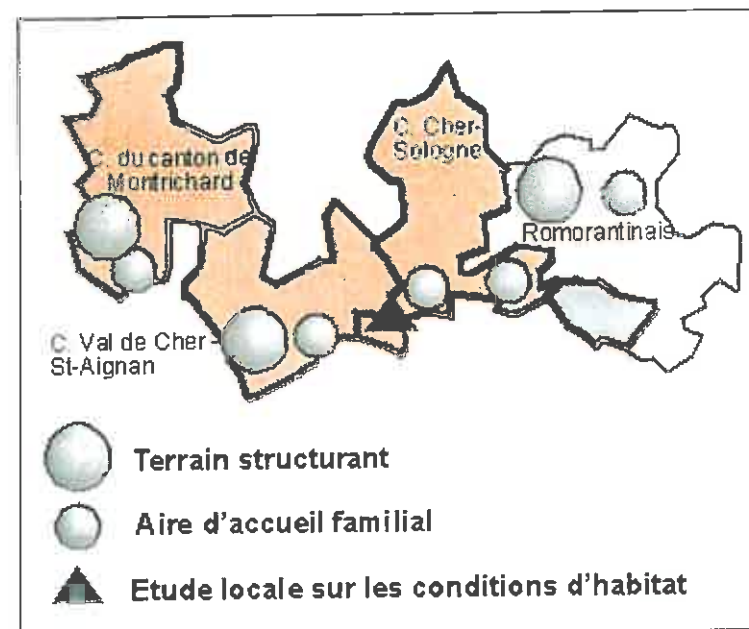
4.1.3 – LE DISPOSITIF TERRITORIAL DU VAL DE CHER - ROMORANTINAIS

BESOIN ESTIME EN MATIERE DE STATIONNEMENT

- ◆ 3 terrains structurants
- ◆ 5 aires d'accueil familial satellites
- ◆ 70 emplacements-ménage sur l'ensemble du dispositif

PRECONISATIONS

- ◆ Gestion intercommunautaire souhaitable
- ◆ Mise en œuvre d'une étude locale sur les conditions d'habitat dans le secteur de Selles-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher
- ◆ Maintien de terrains de petits passages



Localisation Géographique	Nature des terrains	Nombre d'emplacements	Maîtres d'ouvrage possibles
Romorantinois	1 terrain structurant	12 emplacements-ménage	Romorantin-Lanthenay
	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	
Val de Cher	1 terrain structurant	12 emplacements-ménage	Communauté de communes du canton de Montrichard
	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	Montrichard
	1 terrain structurant	12 emplacements-ménage	Communauté de communes de Val de Cher – Saint Aignan
	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	Saint-Aignan / Noyers-sur-Cher
	2 aires d'accueil familial satellites	16 emplacements-ménage	Communauté de communes de Cher – Sologne Selles-sur-Cher / Gièvres

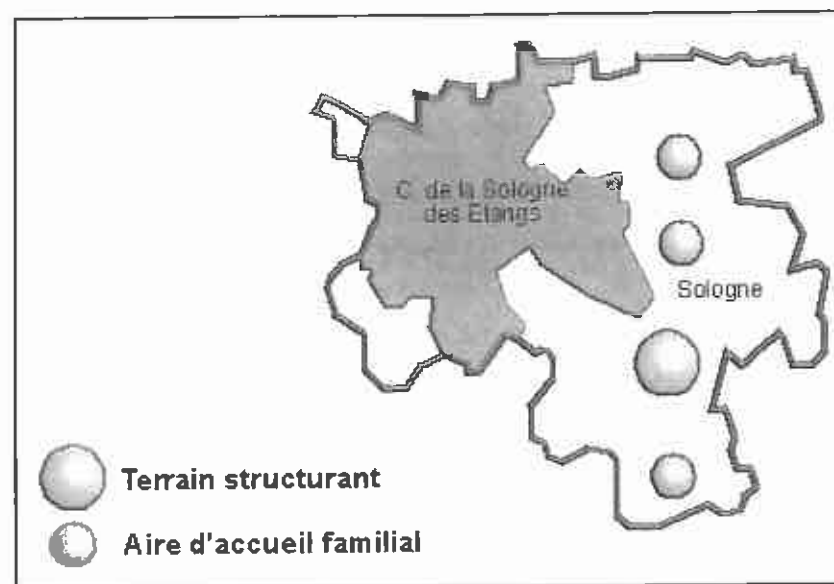
4.1.4 LE DISPOSITIF TERRITORIAL DE LA SOLOGNE

BESOIN ESTIME EN MATIERE DE STATIONNEMENT

- ◆ 1 terrain structurant
- ◆ 3 aires d'accueil familial satellites
- ◆ 30 emplacements-ménage sur l'ensemble du dispositif

PRECONISATIONS

- ◆ Gestion intercommunautaire souhaitable
- ◆ Maintien de terrains de petits passages notamment dans la communauté de communes de la Sologne des Etangs



Localisation Géographique	Nature des terrains	Nombre d'emplacements	Maîtres d'ouvrage possibles
Secteur de Lamotte-Beuvron	2 aires d'accueil familial satellites	12 emplacements-ménage	Lamotte-Beuvron Nouan-le-Fuzelier
Secteur de Salbris	1 terrain structurant	12 emplacements-ménage	Salbris
	1 aire d'accueil familial satellite	6 emplacements-ménage	Theillay

4.2 LA PROBLEMATIQUE DES GRANDS PASSAGES

L'organisation des grands passages doit faire l'objet d'une concertation réelle entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations représentantes des gens du voyage et les organisateurs des grands rassemblements.

Trois grands principes généraux guident les préconisations exposées ci-dessous :

- La planification de l'arrivée des grands groupes de caravanes.
- La médiation directement auprès des organisateurs des rassemblements.
- La coordination des moyens mis en œuvre pour la gestion du stationnement.

Préconisations

1. Il devra être mis en place un dispositif de médiation avec les représentants des gens du voyage et les organisateurs des grands passages de façon à connaître les dates d'arrivée des grands groupes, de négocier les lieux de rassemblement et d'organiser les conditions d'accueil.
2. Un groupe de pilotage composé de représentants de l'Etat, du Conseil Général et des communes concernées pourra prendre en charge ce dispositif.
3. Plusieurs sites seraient prédéterminés sur les secteurs de Blois, de Vendôme, de Romorantin, de la Sologne et de la Vallée du Cher, de façon à disposer de possibilités de négociation pour la localisation des grands passages. Le « ratio d'accueil » est d'environ 60 à 70 caravanes maximum par hectare.

4.3 LA PROBLEMATIQUE HABITAT ADAPTE AUX GENS DU VOYAGE EN VOIE DE SEDENTARISATION

Introduction

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage pose les principes suivants :

Le diagnostic fait apparaître que la problématique de sédentarisation et de semi-sédentarisation est prégnante sur le département, le Loir-et-Cher, en comparaison de ses voisins, semblant être particulièrement touché par ce phénomène.

De plus, l'opérateur a attiré l'attention des partenaires publics sur le risque suivant : l'absence de traitement de la sédentarisation peut amener des familles désireuses de se sédentariser à s'installer sur des aires de passage au détriment des véritables nomades.

Par note du 15 novembre 2001, le préfet a confié à la DDE la mission de conduire une réflexion sur le thème de la sédentarisation et de ses implications au niveau de l'habitat. Les conclusions de ce travail sont intégrées au présent schéma et aux réflexions préalables au renouvellement du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui arrive à échéance en mars 2002.

Les préconisations suivantes sont le résultat d'une réflexion partenariale conduite selon la méthodologie ci-après :

Mise en place d'un groupe de travail restreint constitué de :

- Association « Tzigane habitat »
- Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher
- Conseil Général
- Préfecture
- Caisse d'Allocations Familiales
- Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise

Des relais au sein de la commission départementale consultative des gens du voyage, notamment auprès des représentants des gens du voyage, seront ultérieurement désignés.

La démarche s'articule autour de trois points :

- 1) Diagnostic sur le département
Cette partie vise à dresser un constat sur la situation dans le Loir-et-cher qui permettra d'orienter les actions à mettre en place.
- 2) Typologies d'habitat adapté pour les gens du voyage en situation de semi-sédentarisation ou de sédentarisation.
- 3) Recommandations et pistes d'action.

Typologies d'habitat adapté par les gens du voyage en situation de semi-sédentarisation ou de sédentarisation

Cette partie a été rédigée à partir de la contribution de l'association « Tsigane Habitat ». Des expériences nationales « innovantes » figurent en annexe.

Trois approches du traitement de l'habitat adapté des gens du voyage en situation de fixation de sédentarisation peuvent être développées :

1 - Création d'un lieu de vie en locatif

La maison traditionnelle ne paraît pas adaptée au mode de vie des gens du voyage, qui souhaitent la plupart du temps la construction d'un habitat modulaire, de surface réduite constituée d'une pièce de vie collective, d'une cuisine et de sanitaires, la caravane constituant un habitat complémentaire (chambres). Ces familles sont locataires et versent mensuellement un loyer.

Les problèmes rencontrés :

- Quel est le porteur de projet ? Maîtrise d'ouvrage communale ou déléguée à un organisme HLM ?
- Comment financer l'investissement ? Les règles du financement du logement social ne s'adaptent pas aisément à l'habitat spécifique des gens du voyage. (financement PLAI).

2 - Accession à la propriété

Le terrain est acheté par une famille. Pour bénéficier d'aides publiques, cette acquisition ne peut se faire qu'en zone constructible, ce qui la rend plus coûteuse que les opérations effectuées habituellement par les gens du voyage.

Les problèmes rencontrés ;

- Quels financements pour prendre la charge financière acceptable pour les familles ?
- Quelle aide au logement ?
- Comment optimiser la production de terrains aménageables ?

3 - Amélioration de l'habitat

Le lieu de vie existant de la famille est amélioré, ce qui implique :
- l'adéquation de l'habitation aux règles d'urbanisme en vigueur
- la mise à niveau des équipements (branchements eau et électricité, assainissement, sanitaires).

Les problèmes rencontrés ;

- Quelles subventions pour l'amélioration de l'habitat (P.A.H) ?
- L'aide au logement (allocation logement) est-elle possible (normes techniques ?) ?

4 - Conclusion

Sur l'ensemble des expériences décrites relatives à l'habitat adapté des gens du voyage, il semble que les conditions permettant une réussite de l'opération soient les suivantes :

- Structure partenariale efficiente et stabilisée
- Implication des financeurs potentiellement mobilisables :
 - Communes et structures intercommunales
 - Etat
 - Conseil Général
 - Conseil Régional
 - Caisse des dépôts et consignations
 - CAF
 - Fonds d'Action Sociale
 - Organismes HLM
 - Collecteurs 1%
 - Banques

- Concertation avec les gens du voyage sur le projet d'habitat en amont de sa mise en œuvre,
- Accompagnement social important pour préparer et assurer un suivi de l'emménagement, à cet effet le Fonds de Solidarité Logement peut être sollicité,
- Actions sociales mises en place par les structures de proximité (ex : CCAS) traitant de la scolarisation des enfants.

Recommandations

Ces premières orientations ont vocation à être retravaillées dans le cadre de réflexions ultérieures (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées).

A - Recommandations

Valoriser ce qui a déjà été réalisé sur le département

Ex. Relogement de 2 familles des gens du voyage dans le cadre de la MOUS/PLAI (98/2001)

Expérimenter et cibler les objectifs

Le diagnostic sur le département a souligné toutes les difficultés que présenterait un traitement global et non différencié de la question de la sédentarisation de gens du voyage sur le département du Loir-et-Cher.

Pour qu'une dynamique se mette en place tant au niveau des financeurs potentiels que des gens du voyage et des acteurs institutionnels et associatifs, il est nécessaire d'expérimenter localement.

S'assurer de l'implication réelle des acteurs essentiels du projet d'habitat dont :

- le ménage qui était impliqué dans un projet long (environ 2/3 ans)

- la commune qui doit saisir les opportunités foncières acceptables et être en contact avec les candidats à la sédentarisation.

Articuler deux approches :

- ponctuelle : hiérarchisation des situations sur le département en traitant prioritairement les situations d'urgence (Ex. enfants scolarisés en situation très précaires).
- sectorielle : Agir sur une zone géographique limitée :

Analyser localement et pragmatiquement les difficultés réglementaires susceptibles de se poser :

- avec la DDE
 - Règles de financement des PLAI et de la prime à l'amélioration de l'habitat.
- avec la CAF
 - Règles d'octroi de l'APL (aide personnalisée au logement) et de l'AL (allocation logement) ;
- avec la préfecture, la DDE et la commune
 - Règles d'urbanisme

Diversifier les solutions afin de répondre de façon la plus adaptée aux demandes en offrant une palette large de solutions telles que :

- habitat collectif social
- habitat individuel classique (type pavillon avec abandon de caravanes)
- habitat adapté
- accession à la propriété
- réhabilitation de l'existant

B - Pistes d'action ;

A court terme (trois ans)

Mise en place d'une MOUS/Sédentarisation des gens du Voyage avec action sectorielle sur le PLH du BLESOIS

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise

Financement : Etat/ Conseil Général/ SIAB

Prestataire : opérateur privé à rechercher

Echéancier prévisionnel : fin 2002

Choix du site d'intervention :

Première option : la « BOIRE »

- + : valeur exemplaire et possible effet d'entraînement
- - : problématique lourde pour un commencement
- - : comparaison nomades/ sédentaires

Deuxième option : autres sites sur le territoire du PLH (18 communes)

- option plus modeste offrant une gamme plus large de solutions d'habitat, comme l'amélioration de l'existant

Un élargissement du territoire d'intervention pourrait être accepté, au cas par cas et de façon exceptionnelle en traitant prioritairement **les situations d'urgence avec enfants scolarisés en situation très précaires.**

Créer un Fonds de solidarité habitat (cf. expérience d'Angoulême)

- Partenaires : Caisse des Dépôts et Consignations
- Caisse d'Epargne
- Conseil Général
- Etat
- Echéancier prévisionnel : 2003

A moyen terme (horizon ; cinq ans)

Susciter l'émergence de structures associatives permettant de réaliser une interface entre les populations concernée et les pouvoirs publics. La difficulté réside dans la représentativité des associations.

A long terme (dix ans)

Susciter la mise en place d'un établissement public intercommunal, voire départemental, ayant pour vocation l'accueil des gens du voyage

Exemple de la CHARENTE :

Un syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage, agissant sur l'ensemble du département a été créé en 1993. Il est composé du Conseil Général et de 60 communes dont celles de l'agglomération d'Angoulême, des communautés de commune de Cognac et de Jarnac et des communes les plus importantes du milieu rural charentais. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage dans deux directions :

- réalisation des aires d'accueil (6 aires + trois terrains familiaux)
- réalisation d'habitat adapté (40 logements locatifs/ 80 logements, propriété des familles dans le cadre du Fonds de solidarité Habitat)

Des échanges dans un premier temps peuvent être organisés entre le Loir et Cher et la Charente

EXEMPLES D'EXPERIENCES DE PROJET D'HABITAT ADAPTE

1 - *Création d'une offre en locatif :*

ANGOULEME (CHARENTE)
VERRIERES-LE BUISSON (ESSONNE)
MAYENNE (MAYENNE)
SAINT BONNET DE MURE (RHONE)

2 - *Accession à la propriété :*

THENAY (INDRE)
ANGOULEME (CHARENTE)

- 5 -

**DISPOSITIONS D'ORDRE EDUCATIF,
SANITAIRE ET SOCIAL**

5.1 LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

I - RÉFLEXION SUR LE PLAN NATIONAL

Le séminaire national sur "la scolarisation des enfants du voyage" qui s'est tenu à PARIS les 7 et 8 novembre 2001, à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale, regroupait des représentants de tous les départements.

La réflexion a été engagée à partir de trois objectifs principaux :

- Faire le point sur l'actualité de cette question en liaison avec les lois relatives au stationnement des gens du voyage et l'obligation scolaire.
- Examiner les réponses mises en œuvre dans les départements, académies et Institut Universitaire de Formation des maîtres pour prendre en charge les problèmes posés (scolarisation, formation ...).
- Analyser les réponses, leurs conditions de succès et les difficultés de mise en œuvre.

Les principaux points abordés concernaient :

- La scolarisation maternelle et élémentaire
- La scolarisation en collège
- La formation professionnelle
- L'organisation au niveau départemental de la scolarisation des enfants du voyage
- La formation initiale et continue du personnel d'enseignement et d'éducation.

Ces travaux ont permis d'insister sur plusieurs points :

- Le principe de l'école de la République ouverte à tous.
- La réécriture de textes clairs et plus adaptés pour remplacer l'ancienne circulaire sur "la scolarisation des enfants sans domicile fixe et gens du voyage"
- La volonté d'intégrer plutôt que de traiter en marge.
- La formation professionnelle
- La formation initiale et continue des enseignants en impliquant mieux les CEFISEM.

II - CONSTAT SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL

Les dernières enquêtes réalisées sur le plan départemental concernant la scolarisation des enfants du voyage font apparaître une population de 400 à 450 élèves accueillis dans les établissements scolaires du département, avec des disparités importantes en ce qui concerne certains paramètres :

a) Niveau de scolarisation :

- | | |
|---------------------|---|
| - École maternelle | 25 inscriptions |
| - École élémentaire | 420 inscriptions* + 3 inscriptions au CNED |
| - Collège | quelques inscriptions + 36 inscriptions au CNED |

b) Circonscription de scolarisation :

- | | | |
|----------------------|------|--|
| - ROMORANTIN | 180* | Villefranche, Gièvres, Romorantin, Millançay, Vouzon, Souesmes, Mennetou sur Cher ... |
| - CONTRES | 60 | Thenay, Angé, Thésée, Sassay; Saint Aignan, Pouillé, Mareuil, Chissay, Fresnes, Chatillon, Contres, Noyers ... |
| - BLOIS EST | 50 | Crouy sur Cosson, Verdes, Vineuil, Fontaine en Sologne, Suèvres, Oucques, Saint Laurent, Nouan, Muides, Saint Dyé, Viévy le Rayé |
| - BLOIS | 50 | |
| - VENDÔME | 40 | Vendôme, Morée, Busloup, Naveil, Pezou, Montoire, Fréteval, Saint Jean Froidmentel, Villiers, Saint Hilaire |
| - BLOIS VAL DE LOIRE | 40 | Herbault, La Chaussée Saint Victor, Blois, Onzain . |

c) Régions de scolarisation:

- Sologne Vallée du Cher	240*
- Vallée de la Loire	140
- Vallée du Loir	40

d) Durée de scolarisation

- - de 2 mois:	45%
- 2 à 6 mois :	13%
- + de 6 mois:	42%

La scolarisation très faible en maternelle semble être le reflet des observations nationales.

Les écoles de scolarisation sont en corrélation directe avec les aires de stationnement fréquentées et le choix des lieux de sédentarisation.

* dont 130 élèves accueillis par les seules écoles de GIEVRES (écoles à huit classes permanentes + un poste de remplaçant ZIL assurant l'accueil de voyageurs pour de plus brefs passages de moins d'un mois).

III - PERSPECTIVES

Afin de respecter les orientations nationales du Ministère de l'Education Nationale, l'Inspection Académique du Loir et Cher se propose de poursuivre la politique de scolarisation des enfants du voyage dans les établissements du département, au plus près du lieu de stationnement (commune d'accueil et secteur de collège).

Dans un esprit de continuité des apprentissages, un effort devra être envisagé pour:

- la scolarisation des plus jeunes enfants en maternelle,
- une meilleure fréquentation de l'école élémentaire,
- un accompagnement vers le collège.

En ce qui concerne les écoles, on privilégiera 4 axes :

- l'accueil à l'école (Cf. III-1)
- l'intégration dans la classe (Cf. III-2)
- la continuité des apprentissages (Cf. III-3)
- l'utilisation du livret de suivi (Cf. III-4).

En ce qui concerne le collège, on engagera une réflexion pour :

- envisager une réelle continuité des apprentissages vers le second degré,
- faciliter la fréquentation du collège,
- créer un accueil spécifique aux enfants du voyage qui permettrait de mieux les intégrer,
- mettre en place des projets personnalisés d'aides et de progrès,
- accompagner l'enseignement dispensé par le CNED,
- poursuivre l'esprit du livret de suivi.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la réflexion est à conduire à plus long terme sur le plan national pour éventuellement :

- intégrer des compétences plus spécifiques dans les modules de formation,
- reconnaître certaines entreprises familiales comme lieu de stage de formation professionnelle

III-1 Accueil à l'école

Avec les parents, lors des démarches d'inscription, une certaine souplesse sera nécessaire et l'absence ou la non-conformité de certains documents (carnets de santé...) ne peuvent être la cause d'un refus d'inscription mais nécessitent un signalement aux services sociaux.

Ces premiers contacts avec la famille seront l'occasion d'un échange oral pour :

- expliquer le fonctionnement de l'école (organisation administrative, emploi du temps, activités extérieures, cantine, ramassage scolaire...)
- présenter l'enseignant référent", responsable de l'enfant pendant son séjour à l'école

- présenter les différentes personnes qui seront en contact avec l'enfant et expliquer leur rôle (maître de soutien, personnel de service...)
- faire visiter les locaux, expliquer leur fonction et leur fonctionnement (classe, salle de sport, cantine, cour de récréation, toilettes...).

III-2 Intégration dans la classe

Afin de faciliter l'intégration des élèves dans la classe, dans l'école, il est nécessaire de :

- Présenter le projet de la classe pour permettre aux enfants d'y trouver une place.
- Sécuriser :
 - . collectivement, en expliquant où sont les autres membres de la fratrie et en permettant ponctuellement des moments de regroupement,
 - . individuellement, en acceptant une relation privilégiée et prenant en compte leurs besoins.
- Reconnaître une place d'où l'enfant pourra se tenir en réserve (timidité).
- Proposer des tâches valorisantes pour lui-même, aux yeux du groupe et de la famille.
- Solliciter l'enfant en lui proposant de participer à l'organisation matérielle.
- Favoriser les échanges entre élèves (tutorat, reformulation de consignes...).

III-3 Continuité des Apprentissages

En l'absence de documents, traces de la scolarité antérieure, il est nécessaire de procéder à une évaluation de l'élève qui sera consignée dans un outil de suivi pédagogique.

L'affectation se fera, de préférence, dans la classe correspondant à sa tranche avec, si nécessaire, la mise en place d'un projet pédagogique différencié permettant une intégration de l'élève aux activités du groupe.

En fonction du niveau de l'élève et des possibilités de la structure d'accueil, on pourra envisager, pour les disciplines de base, une orientation partielle soit dans la classe correspondant au niveau scolaire, soit dans une structure de soutien, avec retour dans la classe d'âge pour

les autres activités (cette mobilité à l'intérieur de l'école nécessite une coordination entre les enseignants concernés).

III-4 Le livret de suivi

On encouragera l'utilisation plus systématique du livret de suivi "Le Lien" pour

1) Donner du sens aux tâches confiées à l'enfant:

- en lui expliquant en quoi elle va lui servir
- en l'amenant à participer à l'évaluation en repérant ce qu'il a fait, ce qu'il sait faire de nouveau, ce qui est facile, difficile, de façon à pouvoir commenter son travail à ceux à qui il le montre (enseignant futur, parents...)
- en consignait avec lui les progrès réalisés dans le livret de suivi (ex : "j'ai fait" ... , Je m'entraîne à" ... ou "acquis" ..., "non acquis" ...)
- en sélectionnant avec lui ses travaux significatifs et en apprenant à les commenter pour des destinataires réels (enseignant futur, parents...) pour constituer le dossier pédagogique dans une démarche d'auto-évaluation.

2) Favoriser avec les parents un circuit d'échange, entre l'école et la caravane, d'informations, de services, d'objets (prêt de livres...), de traces du travail scolaire.

L'ensemble de ce travail relationnel enseignant / parents / enfant, permet d'abord de créer un climat de confiance, puis de donner du sens à l'école, donc de faciliter la mise en œuvre du suivi pédagogique. Cela fait partie intégrante de l'acte pédagogique et autorise donc l'enseignant référent à se rendre régulièrement, dans le cadre de son travail, sur les lieux de stationnement, au contact direct des familles.

DOCUMENTS DE REFERENCE

- *"Le Lien" : Document mis en place par l'Inspection Académique de Loir et Cher et le CEFISEM, financé par la DDASS 41, avec la collaboration de l'AIEI Blois.*
- *Conseils aux utilisateurs (directeurs, parents, enfants, enseignants).*
- *Document rédigé par Jean-Sylvain AUCLAIR Inspecteur de l'Éducation Nationale 1er degré Chargé de mission départementale "Scolarisation des enfants du voyage"*

5.2 L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS SOCIAUX

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Accès aux soins

Les services de **protection maternelle et infantile** du conseil général font un travail de proximité, surveillance pré et post-natale, consultation de nourrissons, vaccinations, contraception. La présence de sages - femmes dans l'équipe de PMI permet un travail en confiance et le maintien à domicile chaque fois que possible, en sécurité, pour les mères et les enfants. Une vigilance particulière concerne les vaccinations avec un souci marqué de tenue à jour. Les puéricultrices font un travail d'éducation à la santé en matière alimentaire et pour limiter la tendance des familles à « surmédicaliser » les nourrissons et les enfants jeunes.

A noter que les adolescents sont peu suivis dans le domaine de la santé, ainsi que les adultes. Des problèmes dentaires existent, la peur et le coût des soins rendent l'approche difficile, des actions de préventions seraient nécessaires dans le domaine des dépendances (alcool, tabac...). Ces difficultés seront à prendre en charge dans le cadre du programme régional d'accès à la prévention et aux soins. La population des voyageurs est supposée s'adresser aux hôpitaux plus volontiers qu'à des médecins de ville, cette assertion n'a pu être vérifiée auprès des hôpitaux du département. En effet, la couverture maladie universelle ne comprend pas de mode de discrimination et ni les hôpitaux, ni la caisse primaire ne peuvent identifier un groupe de population. Il faudra trouver des relais associatifs pour approcher la population « gens du voyage » et utiliser les personnes médiatrices pour leur permettre une démarche d'accès à la santé. Ceci pourra se construire avec le Centre d'examen de Santé de Blois et les acteurs du dispositif RMI, et devra être inscrit dans le Plan départemental d'insertion.

La caisse d'allocations familiales de Loir et Cher

participe aux équipements des aires d'accueil dans le cadre des prestations légales et de l'action sociale qu'elle développe. La CAF établit actuellement son schéma directeur qui sera publié en

janvier 2002 et s'associera aux actions du Conseil général dans le domaine socio-éducatif, mais ne discrimine pas la population des gens du voyage. L'accès aux prestations et à l'action sociale n'est pas différencié. La population sédentarisée bénéficie des prestations et notamment du RMI lorsque la domiciliation est établie par les Centres communaux d'action sociale. La population non sédentaire relève du régime de prestations sociales servi par la CAF de Paris.

La caisse primaire d'assurance maladie

gère la couverture maladie universelle. Les gens du voyage ont accès comme tout autre public à cette couverture. Il n'y a plus de discrimination dans ce domaine.

ORIENTATIONS

En matière de **citoyenneté et de médiation**, il convient de combler le déficit d'information sur les documents permettant aux gens du voyage de justifier de leur identité. Ainsi, la formation des agents du service public doit être au centre des préoccupations des administrations en charge de la délivrance et du renouvellement de la carte nationale d'identité. En outre, l'État et les collectivités publiques doivent revoir et renforcer le soutien financier accordé aux associations pour la mise en œuvre du régime légal de la domiciliation des gens du voyage pour le bénéfice des prestations sociales.

Dans le domaine de **l'insertion par l'activité économique**, un groupe de travail au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage sera mis en place au cours du deuxième semestre 2002, afin de dégager des pistes d'actions visant à favoriser l'accès au travail (exemple : par le biais d'une entreprise d'insertion, par la création d'un réseau d'accueil pour l'emploi dans le secteur agricole, par la validation d'acquis antérieurs, etc.)

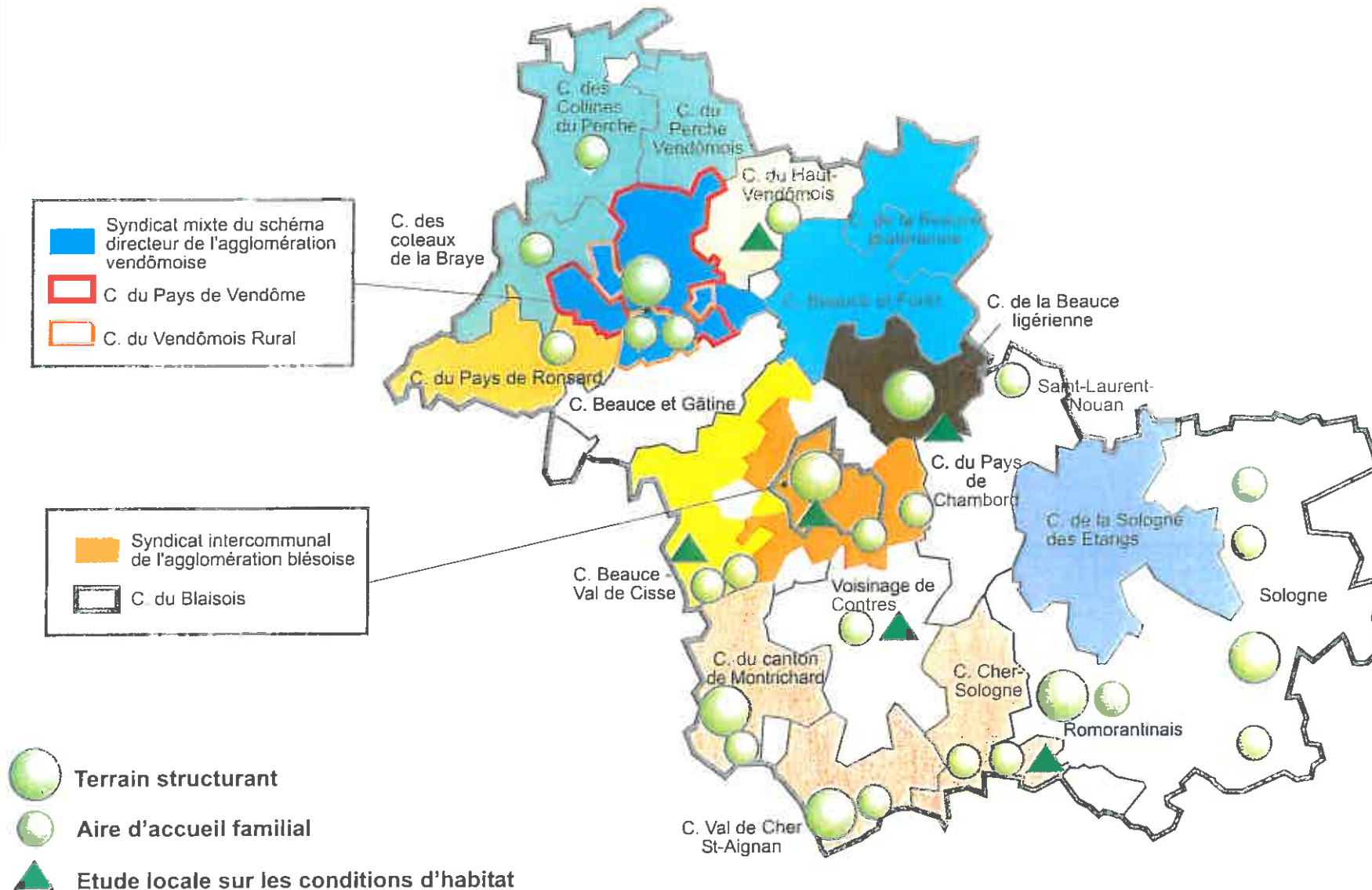
Enfin, le suivi des **objectifs sociaux** sera assuré dans le cadre de la mission d'observatoire contre les exclusions confiée à l'Observatoire des territoires et de l'économie de Loir-et-Cher qui en rendra compte une fois par an à la commission consultative départementale des gens du voyage.

CONCLUSION :
TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS

LE LOIR-ET-CHER : 4 DISPOSITIFS TERRITORIAUX

<i>Dispositif territorial</i>	<i>Besoins estimés</i>	<i>Préconisations</i>
Le Vendômois	50 emplacements-ménage proposés dont : 1 terrain d'accueil structurant 6 aires d'accueil familial satellites	Mise en œuvre d'une étude locale sur les conditions d'habitat. 1 terrain pour les grands passages
Le Blaisois	66 emplacements-ménage proposés dont : 2 terrains structurants 6 aires d'accueil familial satellites	Mise en œuvre d'études locales sur les conditions d'habitat. 1 terrain pour les grands passages
Le Val-de-Cher-Romorantinais	70 emplacements-ménage proposés dont : 3 terrains structurants 5 aires d'accueil familial satellites	Mise en œuvre d'une étude locale sur les conditions d'habitat. 2 terrains pour les grands passages
La Sologne	30 emplacements-ménage proposés dont : 1 terrain structurant 3 aires d'accueil familial satellites	1 terrain pour les grands passages
Le Loir-et-Cher	216 emplacements-ménage proposés	

PROPOSITIONS POUR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS TERRITORIAUX



ANNEXES

1 AVENUE DE LA BUTTE
41000 BLOIS

Observatoire
de l'économie
des territoires
de Loir-et-Cher

TÉL : 02 54 42 39 72
FAX : 02 54 42 42 48

OBSERVATOIRE-ECONOMIQUE-41@WANADOO.FR

ACTUALISATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire platif à votre commune et de le retourner à l'Observatoire, de préférence avant le 31 août 2001.

Nom et fonction de la personne répondant à cette enquête

La question de l'accueil des gens du voyage a-t-elle été abordée en Conseil Municipal ? Oui Non

Si oui, des décisions ont-elles été prises ? Oui Non

Préciser :

Cette question a-t-elle été abordée à l'échelle intercommunale ? Oui Non

LES AIRES D'ACCUEIL ET LES GENS DU VOYAGE DE PASSAGE

Nous ne pas prendre en compte les gros rassemblements ponctuels, religieux ou familiaux (traités ci-après)

1. Existe-t-il un terrain spécifiquement affecté pour le stationnement des gens du voyage ? Oui Non

Si oui, préciser l'adresse du terrain :

sa date de création :

ses équipements :

son coût :

2. A défaut d'un terrain spécifiquement affecté ou en dehors de celui-ci existe-t-il un autre lieu habituellement fréquenté ou habilité ? Oui Non

Si oui, préciser lequel (parking, terrain de sport...)

Depuis quand ?

Quels sont les aménagements utilisés (eau, WC ...) :

3. Une participation financière des usagers de ces terrains est-elle demandée : Oui Non
(droit de place, remboursement d'eau, d'électricité)

Le ramassage des ordures ménagères est-il assuré régulièrement pendant le séjour Oui Non
après le séjour Oui Non

4. Existe-t-il un arrêté municipal réglementant le stationnement ? Oui Non

Si oui, quelles en sont les dispositions ?
(Joindre éventuellement une photocopie)

5. Au cours de ces trois dernières années, quelle a été la fréquentation en nombre de caravanes de ces terrains (emplacements prévus ou stationnement « sauvage ») ?

6. Connaissez-vous ces familles ? Oui Non

Ont-elles un passage annuel régulier ? Oui Non

Combien de temps séjournent-elles en moyenne ?

A quelles périodes de l'année ?

Pouvez-vous évaluer le nombre de caravanes pour chaque famille identifiée ?

7. Y a-t-il eu des négociations sur le lieu et la durée du stationnement ? Oui Non

Quel a été l'intervenant (municipal, administratif, gendarmerie...)

8. Quels sont les problèmes particuliers relevés lors des passages de voyageurs

9. Un camping municipal ou privé est-il utilisé par les voyageurs ? Oui Non

Si oui, précisez la fréquentation :

la période :

les problèmes éventuels :

10. La commune a-t-elle envisagé la création d'une aire d'accueil ? Oui Non

Si oui, une réservation a-t-elle été effectuée dans le P.O.S. ? Oui Non

cette aire d'accueil est-elle envisagée avec une gestion municipale ? Oui Non

11. La commune souhaite-t-elle participer à la création d'une aire d'accueil à l'échelle intercommunale ? Oui Non

LA FIXATION ET LA SEMI-SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE

Ce questionnaire concerne les familles établies, récemment ou depuis longtemps, sur un terrain avec ou sans maison (propriétaires, locataires, squat...)

Utiliser un questionnaire différent (pages 3 et 4) pour chaque groupe familial installé sur une parcelle distincte.

1. Quelle est l'adresse précise ou l'appellation du lieu d'installation

2. Quelles sont les caractéristiques de l'installation ?

(environnement immédiat, distance du bourg et des services, ramassage scolaire, etc.) ?

3. En quoi consiste l'aménagement de la parcelle (terrain nu, cabanon, chalet, maison)

son équipement (électricité, eau, assainissement...):

4 L'aménagement est-il en conformité avec la réglementation d'urbanisme Oui Non

Précisions éventuelles :

5. Quel est le statut d'occupation de la famille : propriété

location

autre Préciser :

6 Cette famille a-t-elle manifesté la volonté de s'implanter définitivement sur la commune ? Oui Non

(achat d'une maison, demande pour intégrer un logement, enfants scolarisés à l'année dans l'école communale.

Si oui, préciser :

7. Sur ce terrain de fixation, combien de caravanes sont présentes ordinairement ?

combien de personnes y vivent-elles ?

... dont de 16 ans ou moins ?

8. Quel est le nombre maximal de caravanes stationnées simultanément

Sur quelles périodes de l'année et à quelles occasions ?

9. Combien de mois par an cette famille reste-t-elle sur son terrain ?

10. Quelle est la commune ou le département de rattachement de la plupart des membres de cette famille

11. Depuis combien d'années cette famille est-elle établie sur la commune

12. Quelles sont les activités économiques ou les origines principales des ressources de cette famille

13. Selon vous, quelles raisons ont motivé la venue de cette famille sur la commune, à cet endroit

14. Cette famille s'est-elle bien intégrée à la commune :

15. Remarques diverses

1. Au cours de ces trois dernières années, avez-vous connu un ou plusieurs rassemblements .

religieux

familiaux

de vacances

Préciser :

Quels lieux ont été utilisés (publics et/ou privés) :

Préciser pour chacun de ces rassemblements

le nombre de caravanes :

la période de l'année :

la durée :

4. La commune avait-elle été prévenue de cette arrivée ? Oui Non

Si oui, comment ? contact avec un voyageur

rumeur

indications diverses Préciser

Y a-t-il eu des négociations entre la municipalité et le groupe de voyageurs pour .

l'installation (choix du lieu ...)

les conditions de séjour

(distribution d'eau, électricité, ramassage des ordures ménagères .

la durée

le départ

Précisions éventuelles

Compte tenu des expériences passées, quel est le souhait de la commune concernant les réponses à apporter à cet accueil important, mais très ponctuel ?

Tableaux récapitulatifs des principaux résultats de l'enquête auprès des communes
Complétés par les informations recueillies auprès des Services de l'Etat et autres organismes ou associations.

1. Le Vendômois

- Communes les plus fréquentées selon l'enquête (en gris, communes inscrites au schéma de 1995)

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
AZE		" La Roulière " Route de Danzé	Point d'eau	Les prés du Boulon (exceptionnel)			✓	1 arrêt toutes les 5 à 6 semaines	4 à 5 jours 1 j	Printemps-été Juin (1 fois en 10 ans)	3 à 8 caravanes
EPUISAY				Aire naturelle de camping	Eau, WC, douches, bacs à laver le linge et la vaisselle	Une centaine (soit plusieurs fois par an) Plus de 30 et occasionnellement 20/25 caravanes (mariage)			15 jours 4 – 5 jours	Entre 15 Juin et 15 septembre Juillet	
FRETEVAL				Aux abords de l'étang St Lubin de Fréteval		4-6	✓	✓	En permanence	En permanence	2-3
LANCE	5 à 15 caravanes plusieurs fois/an	Rue de Gâtine	Terrain communal nu			20		✓	Par période de 3 jours	Printemps, été	
MARCILLY-EN-BEAUCE				Terrain désaffecté appartenant à LIGEA		50		✓	1 semaine	Hiver et printemps	7-8
MONDOUBLEAU	15 caravanes 1 ou 2 fois par an			Chemin de la Corbonnière (Non utilisé suite au vandalisme) Terrain près du camping	Point d'eau				Quelques jours à 2 semaines	Printemps été	5 à 20 au total
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR	10 caravanes plusieurs fois par an	"Les Galliennes"	Néant	Terrain privé, terrain de loisirs, parking de la gare	Aucun	Une centaine	✓	✓	8 jours, quasiment toute l'année pour certains	Printemps, pour d'autres octobre à avril	5 à 6 caravanes pour chaque famille
SAINT-JEAN-FROIDMENTEL		"Rougemonts", en bas de la côte	Point d'eau potable			Régulièrement fréquenté par vague de 8 caravanes	✓		4 jours à 1 semaine	variable	
VENDOME				Aire de loisirs: terrains des grands Prés à Vendôme	2 blocs sanitaires, l'eau et l'électricité peuvent être fournis par le camping situé à proximité	10 caravanes en moyenne annuelle par jour	✓	✓	8 jours	Printemps/ Automne	

• Communes les plus fréquentées selon l'enquête (suite)

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
VILLERABLE				Le long d'une route : terre plein	Néant	40	✓	✓	3 jours	Printemps-Hiver	7
VILLIERS-SUR-LOIR				Parc de stationnement de la base de loisirs du plan d'eau, le long des douves du château	Eau et sanitaire du plan d'eau utilisables de Pâques à la Toussaint	Une centaine	✓	✓	12 à 15 jours	Toute l'année	6 à 25 voitures

• Autres communes fréquentées selon l'enquête

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
AUTHON				Aire de stationnement	Eau	Peu			1/2 ou 1 journée		1 à 2
BONNEVEAU				En bordure d'un chemin rural		Fréquentation irrégulière			Entre 24 et 36 h	Irrégulier	
BOURSAY				Parking	Néant	9	✓	✓	15 jours	Janvier-Février	3
BUSLOUP				Terrain communal en bordure de la rivière	Néant			✓	3 à 7 j	Eté	
CHAUVIGNY-DU-PERCHE				terrain nu	Aucun				3 jours	Eté	
CHOUE				petit terrain communal lieu-dit "Guériteau"	pas d'aménagement mais fontaine à proximité			✓	3 à 4 jours	1 à 2 fois par an	2 maximum
COUTURE-SUR-LOIR				- chemin communal desservant la lagune - aire de pique-nique de l'Isle verte (site classé)	Eau potable installée pour le fonctionnement de la lagune		✓	✓	8 jours	Mai à Octobre	

• Autres communes fréquentées selon l'enquête (suite)

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
DROUE				Chemin rural n°13			✓	✓	2 jours	2 fois par an	3 à 4
FONTAINE-LES-COTEAUX		RD 917	Eau, clôture						2 j à 6 mois	variable	
FORTAN	Très peu fréquenté			Terrain du dépôt de matériaux communal	aucun				2 jours		2
LE GAULT-DU-PERCHE				Chemin communal	Aucun	6	✓		3 j	Automne	1
LAVARDIN				Parking	Néant		✓	✓	1 semaine		8
LUNAY		Route de Mazangé						✓	8 jours	Printemps/ Automne	7-10
MAZANGE		La Grande Noue, route de Fortan	Eau potable	Lieu-dit " Port de la Maladrerie " Carrefour D24/ D148	Aucun		✓	✓		Eté	2
MESLAY				Voirie communale dite "Allée du château"	Néant						
NAVEIL	Nombreux passages de 3 caravanes	Rue de la Conditia	plate-forme bétonnée, pompe à eau potable				✓	✓			3 ou 4
PEZOU		Le Ruel	Point d'eau						2-3 jours		
RENAY				Terrain privé non entouré: triangle entre la route de Vendôme et CD 34 direction Pezou	Néant		✓	✓	1 semaine	hiver	4
SAINT-AGIL				parking	Points d'eau à proximité		✓	✓	3 jours 5 à 6 jours	Automne printemps, été, début automne	10 à 12 au total 4 à 6
SAINT-AMAND-LONGPRE		Lieu dit " Bray"	Eau					✓	3 à 5 jours	Printemps/ Automne	2

• Autres communes fréquentées selon l'enquête (suite)

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
SAINTE-ANNE									10 jours	juillet	25 au total
SAINT-ARNOULT		La Tuannerie	Compteur d'eau	La Tuannerie, sur le bas-côté de la voie communale		5 à 10 par arrêt			1 semaine	irrégulière	
SAINT-FIRMIN-DES-PRES	Nombreux passages en nombre variable	Route de Rocé	Clôture mais pas d'équipement	Chemins ruraux et étang		Très peu			Quelques jours	Toutes	
SAINT-JACQUES-DES-GUERETS							✓			Pas régulière	
SAINT-MARTIN-DES-BOIS		"La Borde"	Eau potable sur le terrain		Eau				2 jours	En cours d'année	
SAINT-OUEN				Prairie	Aucun		✓	✓	1 semaine		10
SARGE-SUR-BRAYE		Rue de l'orée	Eau						3 jours	Toutes périodes	
SAVIGNY / BRAYE		Prairie du Genêt	(eau à proximité)	Terrain d'un particulier	Aucun		✓	✓	3 à 4 jours	Juin / Sept	8 à 12
SELOMMES		Route de Périgny	Eau, terrain entouré d'arbres			Moins de 10 par an			1j à 1 semaine	Toutes	2-3
SOUDAY		"Les Arpents"	Point d'eau								
SOUGE		Les Closures	Plantations, conteneurs à ordures ménagères, parking					✓	3-15 jours	Printemps / Eté	
THORE-LA-ROCHETTE		" Le Grand Fougerel "	Puits						1 semaine	Toutes périodes sauf été	10
LA VILLE-AUX-CLERCS	Quelques passages jusqu'à 7 caravanes	Cadastré ZI n°116	Eau potable			Depuis 2 ans rien, avant 2000, passage régulier			2 à 3 jours	Eté	non

• Communes où le camping est fréquenté

EPUISAY (jusqu'à 30 caravanes en même temps), HOUSSAY (exceptionnelle), MONDOUBLEAU, SOUDAY (3-4 semaines par an)

- **3 communes disposent d'un terrain spécifique non fréquenté :**

Danzé : lieu-dit « Chemin des Cinq Vouges » avec un point d'eau
 Gombergean : route de Pray avec un point d'eau potable
 Prunay-Casserau : « La Maladrie »

- **Des rassemblements parfois importants :**

COMMUNE	Religieux	Familiaux	Nombre de caravanes	Période	Durée de séjour	Lieux utilisés	Remarques éventuelles
NAVEIL	✓		30 environ		8 jours		
SAINT-FIRMIN-DES-PRES		✓	30 à 50	Juin	1 semaine		Anniversaire d'une sépulture des gens du voyage
SAVIGNY-SUR-BRAYE	✓		Plus de 200	juin	1 semaine		Baptême
VENDOME	✓	✓	Plusieurs centaines			Terrain des Grands Prés	
VILLIERS-SUR-LOIR	✓		50	printemps	1 mois	Champ appartenant à un agriculteur	

- **3 communes n'ont pas répondu au questionnaire :**

Arville, Baigneaux et Le Temple

- **liste des communes ayant répondu ne pas être fréquentées :**

Ambloy	Les Essarts	Pray	Ternay
Areines	Faye	Rahart	Tourailles
Artins	Fontaine-Raoul	Rhodon	Trehet
Baillou	La Fontenelle	Rocé	Trôo
Beauchêne	Les Hayes	Les Roches-l'Evêque	Villavard
Bouffry	Huisseau-en-Beauce	Romilly	Villebout
Brévainville	Lignièrès	Saint-Avit	Villechauve
Cellé	Lisle	Sainte-Gemmes	Villedieu-le-Château
Chapelle-Enchérie	Montrouveau	Saint-Gourgon	Villemardy
Chapelle-Vicomtesse	Nourray	Saint-Hilaire-la-Gravelle	Villeporcher
Cormenon	Oigny	Saint-Marc-du-Cor	Villeromain
Coulommiers-la-Tour	Périgny	Saint-Rimay	Villetrun
Crucheray	Le Plessis-Dorin	Sasnières	Villiersfaux
Epiais	Le Poislay	Le Temple	

2. La Vallée de la Loire

- 12 communes n'ont pas répondu au questionnaire

CHITENAY
CONCRIERS
FOUGERES-SUR-BIEVRE
MONTEAUX

MONTILS
MULSANS
SAINT-LEONARD-EN-BEAUCE
SAMBIN

SEILLAC
SERIS
VEUVES
VILLEBAROU (inscrit au schéma de 1995)

- Communes les plus fréquentées selon l'enquête (en gris, communes inscrites au schéma de 1995)

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
BLOIS		Lieu dit "la Boire" Quartier Vienne	Point d'eau	Divers lieux répartis sur Blois et son agglomération					quelques jours à plusieurs semaines	Automne, hiver, printemps	
LA CHAUSSEE-SAINTE-VICTOR		Levée de la Loire	Aucun.	Terrains de particuliers (zone verte d'une ZAC à usage d'habitation) "le Moulin Chouard".	Utilisation de l'eau des particuliers.		✓		4 à 5 jours	Mai, juin, juillet, septembre	3 à 4 caravanes
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE				Terrains agricoles divers Parking Intermarché	Aucun	200-250			Variable	Toutes	
SAINT-GERVAIS-LA-FORET	8 à 10 car. 5 à 10 fois / an			Parking zone d'activités des Perrières Pré du stade Farsy	Eau = borne incendie, électricité = éclairage public	200-250	✓	✓	3-15 jours		
SAINT-LAURENT-NOUAN	10 caravanes 3 à 4 fois / an	L'île aux Mouettes, route de la centrale nucléaire	Point d'eau + sanitaires (WC)			300			2-3 jours	Toute l'année	
VINEUIL				La Boire. Aire de dégagement Les parcs L'observatoire	Eau (borne à incendie, cimetière)		✓	✓	1 semaine	Toutes	

• Communes assez fréquentées selon l'enquête

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
AVARAY	5 à 20 caravanes plusieurs fois / an			Levée de la Loire	Aucun aménagement		✓	✓	2 à 3 jours	Printemps / été Courant 2000	1 à 10 20 au total
CHAILLES									2 à 3 jours 5 jours	10.09 au 15.09.01	5 à 6 25 au total
CHAUMONT-SUR-LOIRE				bords de Loire face au camping	Aucun Utilisation des sanitaires du camping	Une centaine au minimum		✓	8 à 15 jours	Pâques, pentecôte, juillet ou août	10 à 20 au total (3 fs / an en moyenne)
COUR-CHEVERNY				Terrain entre rue Gillette et D 765	eau	45 à 60			48 à 72 h	Mai à Octobre	4 à 6
CONTRES				Parking, terrains vagues	Eau, WC, électricité		✓	✓	3 j à 3 semaines	Toute l'année	1 à 20
MESLAND				Terrain communal	Néant	70			48 h	Eté-Automne	
MONTLIVAUT				Terrains privés, stationnement sur les bords de route, bois			✓	✓	10 jours		
ONZAIN	10 caravanes 6 fois / an	Chemin du gravier	Eau	Terrain de loisirs	Eau, électricité, WC	50	✓	1	8-15 jours		4 à 8
OUCQUES	10 caravanes 2 à 5 fois / an	Lieu-dit "Le Gros Caillou"	Sanitaires, point d'eau, conteneur pour les déchets			40 caravanes environ			une quinzaine de jours	Août - septembre pour la chasse	

• Autres communes fréquentées selon l'enquête

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
AUTAINVILLE		Route de St-Léonard	Point d'eau			5 à 7	✓	✓	48 h à 1 semaine	Eté	
AVERDON				Très rarement parking en bordure d'étang	WC en bordure d'étang		✓		3 jours		3 ou 4
BINAS		Terrain entre Ouzouer-le-marché et Binas RN 157			Eau						
BRACIEUX				Terrain vague route de Blois	Aucun				48 heures		
CHAMBON-SUR-CISSE				Terrain communal aux abords de la Cisse, sans aménagement	aucun	3	✓	✓	2 à 3 jours	printemps ou début été	non
LA CHAPELLE-VENDOMOISE						5			2 jours	N'importe	
CHOUZY-SUR-CISSE		Le Grand Pâtis (situé près de la RN 152 et du canal de la Cisse)	Eau						15 j	indifférent	
CROUY-SUR-COSSON		Rue du stade	Point d'eau			6	✓	✓	48 h	Septembre	
FOSSE				Bordure du terrain de football	Aucun	15		✓	2-4 j	Mai/juin	5
HERBAULT							✓		3 à 4 j		
LANDES-LE-GAULOIS				Stationnement sauvage						1 ou 2 fois par an	1 ou 2
MAROLLES				Stationnement sauvage sur le site de la gare SNCF		5 à 6 caravanes		✓	5 jours	N'importe	
MAVES				Clairière de bois privé		1 ou 2			2 ou 3 j		
MER	10 caravanes plus de 10 fois / an			Terrain à côté du complexe sportif et terrain J. Gabriel en attente des 21 pavillons	Branchement des pompiers, piratage électrique (absence WC)				8 à 10 jours	Irrégulier	

• Autres communes fréquentées selon l'enquête (suite)

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
MOISY				"Les Thibaudières"	Eau				2-3 j		2
MONT-PRES-CHAMBORD				Terrain communal privé destiné à être loti				✓	3 ou 4 jours	vers le 15 août	5 à 6
MUIDES-SUR-LOIRE		Les Avarenes	Un point d'eau	Bords de Loire, chemins de la commune		1 à 10 environ (à chaque fois)	✓		Quelques jours	Divers	
NEUVY		Route de la Suissière	Un point d'eau						48 heures		
OISLY		L'Epinière	Eau								
ORCHAISE				Terrain dépôt de la DDE le long du CD 766	Eau				2 ou 3 jours	Variable	non
OUCHAMPS						12-15			15 jours	Juin-Juillet	6-7
OUZOUER-LE-MARCHE	5 caravanes 2 fois / an	Bauzy (entre Ouzouer-le-Marché et Binas)	Branchement eau et électricité								
RILLY-SUR-LOIRE				Bordure de Loire (stationnement sauvage)					Court séjour		
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY		Pont Diray (Val)		Régulièrement et illégalement, les gens du voyage s'installent autour du terrain de sport.			✓	✓	5 à 6 jours	toute l'année	non
SAINT-DYE-SUR-LOIRE		Route de Maslives	aucun, eau à proximité								
SAINT-LAURENT-DES-BOIS		Terrain de football communal							3 jours		
SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS				Autour du terrain de sport et de la salle des fêtes	Aucun	6			2-3 jours	Variable	
SAINT-SULPICE				Parking "Place de la Paix" à proximité des écoles	Point d'eau uniquement			✓	3 jours	avril et septembre	3 à 5
SANTENAY				Terrain de sport	Eau		✓	✓	1 semaine	Printemps-Eté-Automne	1 à 2

• **Autres communes fréquentées selon l'enquête (suite)**

COMMUNE	Fréquence estimée en 1997	Aire spécifique (localisation) et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb. de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nb de caravanes par famille
SEUR				Route départementale 61	Aire de pique-nique à proximité de cette départementale						
SUEVRES				Prairie sans eau terrain de loisirs avec eau, WC		entre 10 et 30		✓	3 à 10 jours		
TALCY				Parking tennis, cimetière-allée de la Garenne	Eau				24 ou 48 h		
TOUR-EN-SOLOGNE									1 à 2 jours	Printemps - automne	5
VERDES				Terrain nu appartenant à la commune	Aucun	12			2-3 jours		2 ou 3
VILLERMAIN				Parking dépôt de gravillons de la DDE	Néant	15			3 jours		

• **Communes où le camping est fréquenté**

CHAUMONT-SUR-LOIRE, COUR-CHEVERNY (3 semaines par an), MUIDES-SUR-LOIRE, OUCQUES (15 à 20 caravanes en juin puis fin Août, début septembre)

• **De nombreuses familles semi-sédentarisées :**

BLOIS	une trentaine de familles
CHAILLES	3 familles
CORMERAY	1
COULANGES	1
COUR-CHEVERNY	1
FEINGS	1
MASLIVES	2 familles
MONTLIVAUT	1
MONT-PRES-CHAMBORD	1
MUIDES-SUR-LOIRE	2 familles
OISLY	1
ONZAIN	1
SAINT-LAURENT-NOUAN	3 familles
SASSAY	3 familles
THENAY	1
VINEUIL	14 familles

• Des rassemblements parfois importants :

COMMUNE	Religieux	Familliaux	Vacances	Chasse	Nombre de caravanes	Période	Durée de séjour	Lieux utilisés	Remarques éventuelles
BLOIS	✓				150	septembre	10 à 15 jours	La Boire, espaces verts entre les jardins familiaux bordant le bd marc et Robert Augé	
BRACIEUX	✓			✓	200	Juillet, septembre	1 à 2 semaines	Terrain de sports, camping municipal	Autre type de rassemblement rencontré : chasse
CONTRES	✓	✓	✓		Variable	Toutes périodes	2 à 3 semaines		Inondation de la Vallée du Cher
MAVES	✓				70	14 juillet	4 jours	stade	il y a plus de 3 ans
MER				✓	50 au moins	septembre	1 mois	Terrain à côté du complexe sportif et terrain J. Gabriel en attente des 21 pavillons	Pendant la période de chasse 1 mois
MONT-PRES-CHAMBORD				✓	40 90	Mi octobre	6 jours	Terrain privé près de l'intermarché	Pendant la période de chasse en octobre 2000. période de chasse 2001
MUIDES-SUR-LOIRE			✓	✓	Plusieurs dizaines	automne	1 mois	Bords de Loire, camping municipal	Période d'ouverture de la chasse
ONZAIN					50		8 à 15 jours		
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	✓				environ 40	Eté	8 jours		
SAINT-LAURENT-NOUAN			✓	✓	40-50 voire 90	Septembre	1 semaine	Terrain communal jouxtant le camping	En septembre (période chasse et champignons)
VALLIERES-LES-GRANDES					40		10 jours	Autour du terrain de football	Aucune précision
VINEUIL	✓	✓	✓						

• liste des communes ayant répondu ne pas être fréquentées :

Bauzy
Beauvilliers
Boisseau
Briou
Candé-sur-Beuvron
Cellettes
Chambord
Champigny-en-Beauce
La Chapelle-Saint-Martin
Chémery
Cheverny
Choussy

La Colombe
Conan
Cormery
Coudes
Cour-sur-Loire
Courbouzon
Feings
Fontaines-en-Sologne
Françay
Fresnes
Huisseau-sur-Cosson
Josnes

Lancôme
Lestiou
Lorges
La Madeleine-Villefrouin
Marchenoir
Membrolles
Menars
Molineuf
Monthou-sur-Bièvre
Ouzouer-le-Doyen
Le Plessis-l'Echelle
Prénouvellon

Roches
Saint-Bohaire
Saint-Cyr-du-Gaull
Saint-Etienne-des-Guérets
Sassay
Semerville
Tripleville
Valaire
Vallières-les-Grandes
Viévy-le-Rayé
Villefrancoeur
Villeneuve-Frouville

Villerbon
Villexanton

3. Le Val de Cher - Romorantinais

- 7 communes n'ont pas répondu au questionnaire

ANGE
BOURRE
CHAPELLE-MONTMARTIN
GY-EN-SOLOGNE
LASSAY-SUR-CROISNE
MEUSNES
MONTRICHARD (Inscrit au schéma de 1995 - flux estimé en 1997 à 25 caravanes + 80 caravanes lors de grand rassemblements + 7 familles sédentaires)

- Communes les plus fréquentées selon l'enquête (en gris, communes inscrites au schéma de 1995)

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
CHATILLON-SUR-CHER	5 à 10	RN 76	Néant			10 à 20 caravanes 1 fois par mois			8 j	Toutes	6 à 8
CHISSAY-EN-TOURAINNE	10 + grand déplacem. (150)	L'Etourneau	Un point d'eau	Camping, stationnements sauvages divers					Très variable	Elé / Automne ; juin à août pour le camping	
GIEVRES	20 à 40 + gd rassemblement			Aire naturelle non préparée.	Eau	En baisse			court		
MAREUIL-SUR-CHER				terrain situé en zone inondable (La Rouère de l'Aulne), camping	aucun équipement					mai – juin, juillet compris	
NOYERS-SUR-CHER		Les Avenettes	Point d'eau	Parking, terrains communaux et privés, aire de repos, zone industrielle, camping	Eau, poteaux incendies, WC (aire de repos)	300			1 semaine	Toute l'année	10-25
POUILLE		Route de Thésée	Aucun. Un point d'eau installé en 1990 a été détérioré et non remplacé			plus d'une cinquantaine			1 semaine	D'avril à septembre	4
ROMORANTIN-LANTHENAY	150 à 200			terrain vague à Beauvais		Plus d'une centaine Jusqu'à 40 pour 1 passage	✓	✓	8 à 10 jours	Environ un passage par mois	10
SAINTE-AIGNAN				Parking et terrain de sports					8-10 j	Toutes périodes	

• Communes les plus fréquentées selon l'enquête (suite)

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
SEIGY				proximité de l'aire de repos	utilisent les sanitaires, l'eau et l'électricité de l'aire de repos	Plusieurs familles plusieurs fois par an			5-7 j	Printemps et Automne	
SELLES-SUR-CHER		Route de Meusnes	terrain stabilisé, point d'eau, poubelles			importante et variée 30 à 40 régulièrement	✓	✓	variable	toutes périodes	5 à 6
THESEE		Adresse non précisée	Eau potable Mise à disposition de poubelles qui ont été détruites	Aire du Gué Bertin (Bord du Cher)		350 environ			1 à 2 semaines	Mars à novembre	
VILLEFRANCHE-SUR-CHER		Les Pelits Prés (au bord du canal du Berry)	Néant (terrain vague)	Pont de la rue Creuse et ancienne drague	Néant	45	✓	✓	3 mois	Printemps-Elé-Automne	5 ou 6

• Autres communes fréquentées selon l'enquête

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
BILLY		Route de Pruniers	Point d'eau								
CHATRES-SUR-CHER		« le Val », route nationale	point d'eau, ramassage des ordures ménagères			1 à 2			passage	fin printemps à début octobre	1
FAVEROLLES-SUR-CHER				Parking de la piscine Terrain de sport Bordure de route	Eau de bouches à incendie				7 à 10 j	Printemps	5 à 8
LANGON				les berges du canal du Berry	néant	4 à 5 caravanes			jusqu'à 8 jours	avril et septembre	non
MENNETOU-SUR-CHER		Route de Maray	un point d'eau		Environ 20 séjours				1 semaine		

• **Autres communes fréquentées selon l'enquête (suite)**

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
MUR-DE-SOLOGNE		Château d'eau, route de Veilleins	Bloc sanitaire	camping		10-15		✓	15 jours	Mars à Juin Juillet - août	
PRUNIER-S-EN-SOLOGNE				ZAC du Pâtureau de la Grange		20 à 30 caravanes (seulement en 2001)	Plus de 8 jours				
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON				plan d'eau, terrain d'atterrissage pour les avions personnels des Els L'hôtelier							
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER				terrain de sport		eau			15 jours		
SOINGS-EN-SOLOGNE	2 à 5	Lieu dit « Le Mont en Jonc »	Un point d'eau	Les abords du stade					3 à 10 j	Printemps-Eté-Automne	

• **Communes où le camping est fréquenté**

CHATRES-SUR-CHER (fréquenté très occasionnellement)
 CHISSAY-EN-TOURAINÉ
 MAREUIL-SUR-CHER
 MUR-DE-SOLOGNE
 NOYERS-SUR-CHER

• **De nombreuses familles semi-sédentarisées :**

CHATRES-SUR-CHER 1 famille
 CHISSAY-EN-TOURAINÉ 1
 GIEVRES 50 - 100 familles ?
 NOYERS-SUR-CHER 7
 POUILLE 1
 PRUNIER-S-EN-SOLOGNE 1
 SELLES-SUR-CHER 5 à 10 familles
 THENAY 1
 VILLEFRANCHE-SUR-CHER 19

• Des rassemblements parfois importants

COMMUNE	Religieux	familial	Vacances	Nombre de caravanes	Période	Durée de séjour	Lieux utilisés	Remarques éventuelles
FAVEROLLES-SUR-CHER	✓	✓		100				
GIEVRES	✓			Environ 120 Parfois plusieurs centaines	Octobre		Terrains publics et privés	
MARAY			✓	30-50				Foire de Maray (2ème week-end de septembre) qui rassemble depuis plus de 100 ans plusieurs centaines de gens du voyage, habitués à cette foire
MAREUIL-SUR-CHER	✓			40	mai	1 semaine	Parc du château	église évangélique mobile
NOYERS-SUR-CHER	✓	✓		50 voire plus	été	15 jours	Lieux publics et privés	Baptêmes, deuils
PRUNIER-SUR-CHER	✓							
ROMORANTIN-LANTHENAY	✓			150	Mai, septembre, octobre	3 semaines	Terrain de Beauvais	évangélistes
SAINT-AIGNAN	✓			Plus d'une centaine				
SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	✓			50	septembre	10 jours	Terrains publics et privés	
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	✓			70 environ	été	8 jours	Terrain privé	
SEIGY	✓			50-100	septembre	10 à 15 jours	Terrains privés	
SELLES-SUR-CHER		✓		variable et énorme			Terrains publics et privés	

• liste des communes ayant répondu ne pas être fréquentées :

CHATEAUVIEUX
CHEMERY
CHOUSSY
COUDES
COUFFY

LOREUX
MEHERS
MONTHOU-SUR-CHER
PONTLEVOY
ROUGEOU

SAINT-GEORGES-SUR-CHER
SAINT-LOUP-SUR-CHER
VILLEHERVIERS

4. La Sologne

(cantons de Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Romorantin Nord et Salbris)

- 3 communes n'ont pas répondu au questionnaire

CHAUMONT-SUR-THARONNE
DHUIZON
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE

- Communes les plus fréquentées selon l'enquête (en gris, communes inscrites au schéma de 1995)

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Présence d'une aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
LAMOTTE-BEUVRON				Parking route de Chaumont Terrain près du cimetière	Eau (disponible au cimetière)	15 à 20 caravanes 10 fois par an	✓	✓	1 semaine		
SALBRIS	Groupes de 5 à 8 caravanes ou 20 caravanes plusieurs fois/an			Plan d'eau de Bellevue Ancienne piste de karting	aucun	De 5 à 15 caravanes entre 10 et 15 fois par an			De 8 jours à 1 mois	Toutes périodes de l'année	

- Autres communes fréquentées selon l'enquête

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
LA FERTE-BEAUHARNAIS		Route de Lamotte-Beuvron (sortie village) (capacité 6 à 8 caravanes)	eau			3 à 15 caravanes 3 ou 4 fois par an	✓	✓	une semaine ou quelques jours	printemps et été	2
LA FERTE-IMBAULT		Route de Theillay	Eau potable	Camping municipal					1 semaine		
MARCILLY-EN-GAULT				Parking - Etang communal	Eau				1 semaine	Juin-Juillet	5-10
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE		Route d'Yvoy-le-Marron	Toilettes, eau	Le terrain communal destiné aux fêtes villageoises		1 à 3 caravanes 1 à 2 fois par an			24 h	Septembre	

• **Autres communes fréquentées selon l'enquête (suite)**

COMMUNE	Fréquence estimée en 97 par CETE en nb de caravanes	Aire spécifique et équipements		Autre lieu fréquenté et équipements éventuels		Fréquentation estimée en nb de caravanes pour les 3 dernières années	Familles connues	Passage annuel régulier	Temps moyen de séjour	Période de passage	Nbre de caravanes par familles
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE				Aire de loisirs	Sanitaires (fermés après dégradation)	De 2 à 5 caravanes 2 fois par an	✓	✓			
NEUNG-SUR-BEUVRON	10 - 12	Adresse non précisée	un robinet d'eau de la ville			De 2 à 10 caravanes 4 à 5 fois par an					
NOUAN-LE-FUZELIER		Adresse non précisée	Point d'eau (actes de vandalisme)	2 terrains proches du village							5 à 6
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE				très occasionnel		4 à 5	✓	✓	3 à 4 jours		
SAINT-VIATRE		Petit terrain privé mis à disposition route de Chaumont (capacité 10 caravanes)	un robinet d'eau potable	Champ de foire et camping de façon occasionnelle		Une cinquantaine		✓	1 semaine	Automne Eté	7 à 8 15 à 25 en tout
SOUESMES				Terrain en lotissement		une dizaine			une semaine	pas de période particulière	
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE				proximité d'un hangar communal		1 à 2 fois par an		✓	2 jours à 1 semaine	loussaint, août, septembre	
THEILLAY		Etang de la Frigeolière	Eau courante			15			8 j	Septembre	
VERNOU-EN-SOLOGNE				Aire municipale de loisirs	WC, douches, sanitaires	25-30		✓	15 j	Juin-Juillet-Août	8 à 10 par passage
VOUZON				Parking du Champ de Foire	Eau		✓	✓	1-2 j	Mai-Août	3
YVOY-LE-MARRON		Route de Ligny	Eau courante			15		✓	48 h	Automne	1 à 2

• **Communes où le camping est fréquenté**

LA FERTE-IMBAULT, VERNOU-EN-SOLOGNE

- **Des rassemblements parfois importants**

COMMUNE	Religieux	familial	Vacances	Chasse	Nombre de caravanes	Période	Durée de séjour	Lieux utilisés
LA FERTE-BEAUHARNAIS	✓	✓		✓	100 à 150	période de chasse	10 jours	"Le champ de foire", terrain non habilité à recevoir des caravanes
LAMOTTE-BEUVRON		✓		✓	50 à 100	Mai (familiaux) Septembre (chasse)	10 à 15 jours	Places, espaces disponibles sur parc d'activités, stade Terrains privés : lotissements en cours d'aménagement
NOUAN-LE-FUZELIER				✓	50 voire plus			
SALBRIS	✓	✓		✓	100	Septembre octobre (chasse)	1 mois	Ancien terrain de karting, route de Mennetou
					25	Juillet	15 jours	
SOUESMES				✓	80 à 100	Septembre	8 jours	Lotissement des Merisiers
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE	✓				40	Toussaint	10 jours	Espace public

- **liste des communes ayant répondu ne pas être fréquentées :**

CHAON

MILLANCAY

THOURY

COURMEMIN

ORCAY

VEILLEINS

LA FERTE-SAINT-CYR

SELLES-SAINT-DENIS

VILLENY